INSTITUT
MONTAIGNE

Afrique - France

Réinventer le co-développement

RAPPORT JUIN 2010

L'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées - *think tank* - créé fin 2000 par Claude Bébéar et dirigé par François Rachline. Il est dépourvu de toute attache partisane et ses financements, exclusivement privés, sont très diversifiés, aucune contribution n'excédant 2 % de son budget annuel. En toute indépendance, il réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants de la société civile issus des horizons et des expériences les plus variés. Il concentre ses travaux sur trois axes de recherche :

Cohésion sociale
Mobilité sociale, intégration des minorités, légitimité des élites...

Modernisation de l'action publique
Réforme de l'État, éducation, système de santé...

Stratégie économique et européenne
Compétitivité, spécialisation industrielle, régulation...

Grâce à ses experts associés (chercheurs praticiens) et à ses groupes de travail, l'Institut Montaigne élabore des propositions concrètes de long terme sur les grands enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Il contribue ainsi aux évolutions de la conscience sociale. Ses recommandations résultent d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique. Elles sont ensuite promues activement auprès des décideurs publics.

À travers ses publications et ses conférences, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

L'Institut Montaigne s'assure de la validité scientifique et de la qualité éditoriale des travaux qu'il publie, mais les opinions et les jugements qui y sont formulés sont exclusivement ceux de leurs auteurs. Ils ne sauraient être imputés ni à l'Institut, ni, a fortiori, à ses organes directeurs.

Je me trouve plus par rencontre
que par l'inquisition de mon jugement

INSTITUT
MONTAIGNE

Afrique - France
Réinventer le co-développement

JUIN 2010

SOMMAIRE

A. FAUT-IL « EN FINIR AVEC LE CO-DÉVELOPPEMENT » ? **9**

1. Quel est le bilan du co-développement ? 9
2. Le co-développement dans l'impasse ? 17
3. Faire du co-développement une méthode d'action 21

B - LE DÉVELOPPEMENT TRÈS RAPIDE DES RELATIONS « SUD-SUD » **29**

1. La « Chinafrique » : entre prédation et partenariat 31
2. La discrète stratégie africaine de l'Inde..... 35
3. Le Brésil : histoire partagée, avenir commun ? 36

C - PROPOSITIONS POUR RÉINVENTER LE CO-DÉVELOPPEMENT : CONSTRUIRE DES PARTENARIATS « GAGNANT-GAGNANT » **39**

1. Favoriser les investissements privés 40
2. Valoriser l'épargne des migrants 47
3. Encourager les transferts de connaissances 54

CONCLUSION **67**

REMERCIEMENTS..... **69**

AVANT PROPOS

Publié à l'occasion du sommet franco-africain de Nice (31 mai – 1er juin 2010), le Rapport *Afrique – France : réinventer le co-développement* est la contribution de l'Institut Montaigne à la nécessaire refonte des liens entre cette dynamique région du monde et notre pays. L'originalité de cette approche repose sur les expertises qu'il a mobilisées : pendant plusieurs mois, des chefs d'entreprises africains et des chefs d'entreprises français se sont efforcés de dessiner un cadre nouveau, ambitieux, pour les échanges de l'Afrique et de la France.

Ce Rapport décrit un paysage résolument optimiste de la situation économique africaine : le continent dans son ensemble a connu 5 % de croissance en 2008 et encore 3 % en 2009, malgré la crise. La génération de décideurs qui arrive aux affaires se veut celle du décollage africain. Elle multiplie les références qui permettront d'alimenter cette croissance. Ses repères, bien au-delà de l'Europe, se trouvent en Asie (Chine, Inde) ou en Amérique latine (Brésil). Quelle place l'Europe et la France peuvent-elles jouer au sein de cette mondialisation ?

La définition d'un partenariat « gagnant-gagnant », libérateur de croissance pour l'ensemble des acteurs, nécessite de repenser l'aide publique au développement. C'est un impératif économique pour la France, aussi bien qu'un enjeu de rénovation de l'action étatique. Cette véritable mutation impliquera un effort en profondeur de tous les acteurs concernés au service d'un nouveau co-développement

entre l'Afrique et la France. Le groupe de travail de l'Institut Montaigne a identifié trois axes prioritaires : encourager les investissements privés, valoriser l'épargne des migrants, opérer des transferts de connaissances. Ils donnent lieu à 11 propositions concrètes dont nous espérons qu'elles vont inspirer les pouvoirs publics. Nous nous y emploierons, conformément à la mission de l'Institut.

Au terme de votre lecture de ce travail, j'espère que vous partagerez avec nous la conviction que le co-développement est avant tout une méthode, une entraide, un nouveau partenariat pour la croissance entre deux voisins qui se connaissent déjà très bien, appuyé sur l'ensemble des ressources disponibles, privées comme publiques. Ainsi entendu, ce co-développement est aussi respectueux pour les hommes.

François Rachline
Directeur général de l'Institut Montaigne
Professeur d'économie à Sciences Po

INTRODUCTION

La mondialisation oblige aujourd'hui à repenser les relations économiques, comme leurs conséquences humaines et politiques, entre pays du Nord et pays du Sud. L'objet du présent *Rapport* est plus particulièrement d'appliquer la réflexion aux relations entre l'Afrique et l'Europe, spécialement la France.

Il fallait un concept pour résumer ces relations nouvelles. Nous avons choisi de réutiliser une notion peu normée, celle de co-développement. Inventée pour désigner les flux d'aide publique au développement destinés à fixer les populations des pays les moins avancés par la création d'emplois locaux et à encourager les diasporas à prendre part au développement des pays d'origine, la notion de co-développement peut être élargie et redonner un élan politique et opérationnel à l'aide publique, aujourd'hui controversée.

La génération qui vient aux affaires en Afrique a devant elle le défi de rejoindre le groupe des pays émergents. L'Europe quant à elle est à la recherche des moyens de relancer sa croissance. Un défi dont l'Afrique peut devenir une des solutions. C'est une chance que donne la mondialisation : deux continents qui se connaissent bien et qui sont proches doivent au même moment trouver deux nouveaux modèles économiques. L'Europe, et nous nous appuierons d'abord sur l'exemple et les aspirations de la France, a besoin de doubler le rythme de croissance de son PIB si elle veut maîtriser durablement son chômage, le service de ses dettes et le financement de ses acquis sociaux. 2 % n'y suffiront pas.

L'Afrique de son côté doit trouver un modèle qui lui permette également de doubler sa croissance car l'éradication de l'extrême pauvreté, dont elle est le sanctuaire au sud du Sahara, exige une accélération de la création et de la redistribution des richesses. Les 5 % de croissance qu'elle a atteints depuis l'an 2000 n'y suffiront pas.

Le sens que nous donnons au concept de co-développement est celui d'un partenariat entre les deux continents pour accélérer leurs croissances. Se développer ensemble, en profitant de leurs complémentarités. C'est donc un concept positif et non, comme dans son acception fréquente, un concept défensif : dépenser de l'argent public pour freiner ou renverser les flux d'immigration vers l'Europe. C'est un concept mutuellement bénéfique et non pas unilatéral : le co-développement doit créer des bénéfices au Nord comme au Sud. C'est donc un concept en rupture : **il perçoit l'aide au développement comme essentielle à soutenir la croissance des deux partenaires – celui qui l'accorde et celui qui la reçoit – mais pas comme une assistance.** Si l'aide au développement devait rester une assistance des riches aux pauvres, elle serait condamnée : insupportable aux pauvres, qui préfèreront l'aide de ces anciens pauvres que sont les nouveaux pays émergents et insupportable aux riches que leur déclin relatif peut priver à terme des moyens d'assister les pays pauvres. « La Corrèze plutôt que le Zambèze » est un slogan populiste qui peut redevenir actuel, comme la peur de l'invasion de l'Europe par la misère du monde.

Du co-développement classique il faut en revanche garder la connotation de solidarité, celle du contrat négocié entre pays d'accueil et pays d'origine des migrants et celle de prise en compte des dimensions humaines de l'échange économique – notamment l'importance croissante de l'implication des diasporas dans le développement.

Pour aller plus loin, il nous a semblé utile de mettre en avant ce que pourrait être la contribution du secteur privé à cet esprit de co-développement. Nous l'avons fait parce que le groupe de travail a rassemblé des chefs d'entreprises français et africains, impliqués à des titres très divers dans les économies africaines.

Nous pouvons tous témoigner que les ressources et les expériences des entreprises peuvent être mieux utilisées, coordonnées, guidées, généralisées… pour le développement. L'Afrique et la France ont besoin de ces nouveaux acteurs, de leur partenariat, ceux-ci sont disponibles, comme le sont déjà les acteurs à but non lucratif que sont les fondations, si puissantes et si novatrices. Cela peut donner un appui, un relais, un levier aux actions des opérateurs publics et des ONG.

Nous nous sommes centrés sur l'Afrique et surtout sur celle qui, entre Sud et Nord du continent, va avoir le plus grand effort à conduire dans ses politiques de développement parce qu'elle va connaître l'accroissement démographique le plus élevé et les changements sociaux et spatiaux les plus amples.

Nous avons voulu illustrer une méthode plutôt que de donner une boîte à outils complète. Aussi trouvera-t-on en dernière partie des propositions financières, culturelles, sanitaires … faites pour stimuler la réflexion plutôt que pour l'épuiser.

Nous assumons quelques prémisses simples du raisonnement :

- l'Afrique est en forte croissance depuis dix ans et a, globalement, amélioré son efficacité. Le modèle : privatisations – désendettement – meilleure gouvernance, s'est imposé ;
- sa forte croissance démographique, perçue en Europe comme un fléau, est devenue un atout ;

- l'aide au développement ne peut pas être rejetée, mais elle doit se réformer, sans disparaître sous le coup des critiques croisées ultra-libérales ou alter-mondialistes ;
- le secteur privé doit être au cœur des partenariats du développement afin de les enrichir de ses méthodes, ses disciplines, son efficacité, sa tradition du contrat… le secteur privé européen engagé à accélérer la croissance de l'Afrique, ce peut être une idée forte et neuve portée par la France.

Croissance économique par région

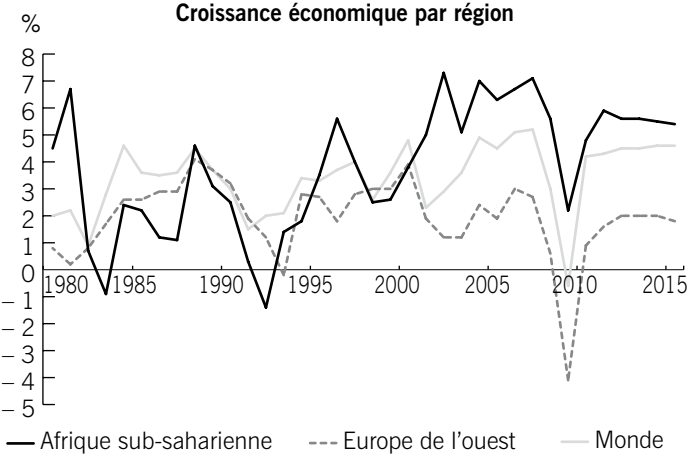

Source : FMI, *World Economic Outlook,* avril 2010.

A

FAUT-IL « EN FINIR AVEC LE CO-DÉVELOPPEMENT »[1] ?

1 QUEL EST LE BILAN DU CO-DÉVELOPPEMENT ?

1.a. **Historique du co-développement**

Au début des années 1980, les « inventeurs » du co-développement souhaitaient organiser un véritable partenariat entre la France et quelques pays émergents. **L'idée était de mettre à profit les complémentarités des pays : savoir faire et haute technologie d'une part, main d'œuvre et ressources naturelles, d'autre part.**

Le concept de co-développement, revendiqué dans les années 1990 par Sami Naïr, délégué aux migrations internationales dans le gouvernement de Lionel Jospin, se voulait ambitieux et novateur : « Nous avions promis aux pays africains de construire avec eux une telle politique, fondée sur des mécanismes précis : le financement des microprojets, une relative liberté de circulation pour certaines catégories de population, l'augmentation du nombre des visas pour les étudiants et la possibilité pour eux de retourner dans leur pays d'origine sans perdre le droit de revenir en France. Il s'agissait aussi de former des travailleurs dans des secteurs correspondant à l'intérêt de ces pays : l'hôtellerie, le tourisme… L'idée était de fixer, en

(1) Selon l'expression de J.-F. Bayart, « En finir avec le co-développement », *Alternatives Economiques,* n° 257, 2007.

concertation avec les pays d'origine, des contingents de personnes qui viendraient se former et qui repartiraient chez eux, mais en conservant la possibilité de revenir en France. Pratiquement aucune de ces idées n'a été mise en œuvre »[2].

La politique menée par la France en termes de co-développement a été très liée aux évolutions européennes. Tous les pays de l'Union européenne cherchent en effet à organiser la gestion de leurs flux migratoires, particulièrement les entrées illégales sur leur territoire. Et pour ce faire, le développement des pays d'origine est une condition *sine qua non*. Ainsi, le Conseil européen de Séville (2002) a-t-il demandé « instamment que, dans tout futur accord de coopération, accord d'association ou accord équivalent que l'Union européenne ou la Communauté européenne conclura avec quelque pays que ce soit, soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale »[3]. Il s'agit d'un premier pas vers l'« approche globale » sur la question des migrations, adoptée par le Conseil européen de Bruxelles en décembre 2005 qui considère que **« la volonté de l'Union européenne de soutenir les efforts de développement des pays d'origine et de transit relève d'un processus à long terme visant à répondre aux défis des migrations et à tirer parti des possibilités qu'elles offrent »[4].**

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile a été adopté par le Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008. L'attachement de l'Union

---

(2) Entretien de S. Naïr, « Les migrations, une chance pour l'économie », *Le Monde,* 26 novembre 2006.

(3) Conclusions de la Présidence du Conseil européen réuni à Séville les 21 et 22 juin 2002.

(4) Conclusions de la Présidence du Conseil européen réuni à Bruxelles les 15 et 16 décembre 2005.

européenne à l'« approche globale des migrations » y a été rappelé et les États se sont engagés à la création d'un partenariat global avec les pays d'origine et de transit « favorisant les synergies entre les migrations et le développement ».

La mise en place en 2007 d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement a répondu au souhait de lier très fortement la gestion des flux migratoires et le co-développement. Trois ans après sa mise en œuvre, une telle politique est-elle parvenue à produire de meilleurs résultats que les intentions très louables de la décennie précédente ? Quelle est la portée du changement récent d'appellation de ce département ministériel et le passage du « co-développement » au « développement solidaire » ?

L'ambition initiale du « co-développement » – profiter du dynamisme des populations migrantes et des potentiels complémentaires du Nord et du Sud – reste pertinente mais semble avoir disparu aujourd'hui.

Comment construire un développement « gagnant-gagnant » profitable à l'Afrique, à ses partenaires européens – au premier rang desquels la France –, contribuant à la maîtrise des flux migratoires ? C'est le véritable enjeu de la relation franco-africaine pour les décennies qui viennent.

1.b. **Des moyens sans rapport avec l'ambition initiale**

Pour 2010, les crédits du budget général de l'État consacrés au développement solidaire sont de 35 millions d'euros (29 millions

en 2008, 24,5 millions en 2009 selon les projets de lois de finance de 2008, 2009 et 2010), **à rapporter aux 3,5 milliards d'euros de crédits de l'Aide publique au développement (APD).** Le programme développement solidaire (dit « programme 301 ») a été introduit en 2008 et est mis en œuvre par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (IMINIDCO). Il ne porte plus sur le « co-développement » mais sur le « développement solidaire », changement sémantique qui, selon un rapport de la Commission des finances du Sénat[5] relève du « fourre-tout ».

Le programme concerne une liste de 28 pays et soutient deux types de projets :

- des projets dans les pays ayant signé un accord de gestion concertée des flux migratoires et participant à une meilleure maîtrise de ces flux ;
- des projets portés par les migrants en faveur du développement de leur pays d'origine[6].

Les faibles moyens mis en œuvre en faveur de la politique de co-développement peuvent utilement être mis en relation avec le coût des reconduites à la frontière. Selon un rapport de la Commission des finances du Sénat « le coût des reconduites à la frontière serait de l'ordre de 415,2 millions d'euros, à ramener au nombre de personnes concernées, que l'on peut estimer en 2009, sur la base d'un ratio deux tiers/un tiers (répartition entre reconduites "forcées" et retours volontaires), à 19 800 personnes. Dans ce cas, le coût

(5) M. Charasse et E. Hervé, rapport du Sénat sur le projet de loi de finances 2010, *Aide publique au développement. Compte spécial prêts à des États étrangers et Compte spécial accords monétaires internationaux,* novembre 2009.

(6) On trouvera une présentation détaillée du programme 301 rédigée par le responsable de ce programme, S. Fratacci, dans la Présentation stratégique du projet annuel de performances pour 2010.

budgétaire prévisionnel des reconduites à la frontière s'établirait à environ 20 970 euros par personne reconduite. »[7].

1.c. **Peu d'outils, peu de partenaires**

La politique de co-développement ne dispose que de peu d'outils propres et ils ne sont pas à la hauteur des enjeux économiques et démographiques. Pourtant, l'Europe, et tout particulièrement la France, aurait tout à gagner d'un partenariat renouvelé avec l'Afrique. Pour Jean-Michel Severino, ancien directeur général de l'AFD, et Olivier Ray, son collaborateur, « avec les années 2000, l'Afrique entame une nouvelle ère, qui clôt le trop long chapitre de la décolonisation. Largement désendettés, ses États gagnent de plus en plus d'argent. Progressivement débarrassées de la tutelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les nations africaines reprennent les commandes de leurs politiques économiques. Courtisées par de nouveaux acteurs de l'échiquier international, elles sont libres de nouer des alliances politiques avec qui elles l'entendent. Longtemps objet de politique extérieure, elles deviennent pleinement sujets des relations internationales. »[8].

La France n'a apparemment pas encore vu ce changement. Qu'a-t-elle fait en matière de co-développement ?

- **En 2008, seuls 56 projets individuels et 62 projets collectifs ont été soutenus par le programme 301.** Exemple de projet qui

(7) P. Bernard-Reymond, rapport du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2009, *Mission Immigration, asile et intégration,* novembre 2008.

(8) J.-M. Severino, O. Ray, *Le temps de l'Afrique,* Odile Jacob, mars 2010.

a bénéficié d'un financement : une société de transport sénégalaise, inaugurée par Éric Besson le 26 février 2009, a mobilisé les ressortissants de Kédougou (Sénégal) établis en France. Près de 300 membres actionnaires de la communauté ont constitué le capital social de cette société à hauteur de 260 000 euros. Le parc automobile est composé d'une dizaine de véhicules. L'IMINIDCO a apporté un appui de 9 000 euros au total à ce projet, soit à peine 3 % du capital de départ, ce qui reste assez marginal[9].

- **Les aides au retour comme à la réinstallation[10] sont actionnées avec parcimonie et concernent un public qui, le plus souvent, n'a rien à voir avec le co-développement.** Ainsi, les aides au retour humanitaire (ARH), qui constituaient en 2008 les quatre cinquièmes des aides au retour, comptaient 65 % de bénéficiaires roumains et une part non négligeable de ressortissants bulgares[11]. En 2008, environ 200 personnes parmi les 10 000 bénéficiaires d'une aide au retour (contre 3 300 en 2007) ont bénéficié d'une aide à la réinstallation. Au total, ces aides au retour représentent 3,5 millions d'euros, soit 10 % des 35 millions d'euros alloués au co-développement pour 2010.

(9) Pour plus d'informations sur les projets soutenus par le programme « développement solidaire », consulter le site internet du IMINIDCO (http://www.immigration.gouv.fr).

(10) Depuis 2006, les ressortissants de certains pays s'étant vu notifier un refus de séjour peuvent bénéficier de dispositifs d'aide au retour. L'« aide au retour volontaire » inclut la prise en charge des frais de transports jusqu'à la destination finale dans le pays, l'organisation du retour et le versement d'une aide financière de 2 000 euros pour un adulte seul (3 500 pour un couple, et 1 000 par enfant mineur). L'aide au retour humanitaire (ARH) s'applique à tout étranger qui ne peut bénéficier de l'aide au retour volontaire. Les aides à la réinstallation soutiennent la réalisation de projets économiques portés par des migrants de certains pays et consistent en une aide financière à hauteur de 7 000 euros au maximum.

(11) P. Bernard-Reymond, rapport d'information de la Commission des finances du Sénat, *Immigration - la gestion des centres de rétention administrative peut encore être améliorée,* juillet 2009.

- **Quant au compte épargne co-développement[12], et au livret du même nom, leurs débuts sont peu probants.** « Le succès de ces produits s'avère extrêmement faible. (…) Le Livret d'épargne co-développement n'est pas encore distribué, aucune banque n'ayant pour le moment signé de convention à cet effet » soulignent Michel Charasse et Edmond Hervé en 2009[13].

- **Depuis 2007, la France est cependant entrée dans une nouvelle logique : celle de la contractualisation. Neuf « accords de gestion concertée des flux migratoires et de développement solidaire » ont été signés** – avec le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, la République du Congo, la République de Maurice, le Gabon, le Sénégal et la Tunisie. Des négociations sont en cours avec d'autres pays comme la République démocratique du Congo, Haïti, la Mauritanie ou encore l'Egypte.

---

(12) Créé par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, ce compte (CEC) permet aux personnes ayant la nationalité d'un pays en voie de développement, vivant en France et détenant une carte de séjour, d'épargner en bénéficiant d'un avantage fiscal dès lors que les sommes sont réinvesties dans leur pays d'origine. Seules deux conventions ont été signées pour le CEC (avec le groupe des Caisses d'épargne et avec l'Union tunisienne des banques). Il n'y a presque aucun souscripteur. Quant au Livret d'épargne co-développement (LEC), il a été créé en 2007.

(13) M. Charasse et E. Hervé, *op.cit.*

Les immigrés (hors UE) en France métropolitaine selon leur pays de naissance - au 1er janvier 2006

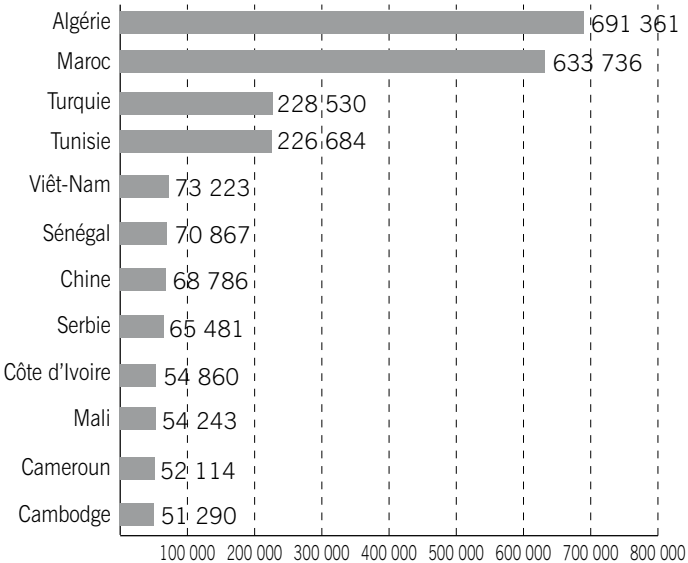

Source : Insee, *Recensement de la population,* janvier 2006.

Si le principe de la contractualisation doit être salué, on peut légitimement s'interroger sur les termes de ces accords qui lient aide au développement et maîtrise des flux migratoires alors même que les pays concernés ne présentent qu'une infime part (en flux comme en stock) des populations immigrées en France. On notera que sur les dix pays dont la population est la plus largement représentée dans les populations immigrées en France, seuls deux (la Tunisie et le Sénégal) ont fait l'objet d'accords. Aucun accord n'a été

conclu ni avec l'Algérie, ni avec le Maroc, pays dont les ressortissants représentent les deux premières populations immigrées. De même, des accords ont été conclus avec des pays tels que le Bénin, le Cap-Vert ou encore le Burkina Faso, dont les ressortissants sont peu représentés parmi la population immigrée sur le territoire français.

2 LE CO-DÉVELOPPEMENT DANS L'IMPASSE ?

Au vu des premiers résultats obtenus par la politique de co-développement initiée par la France depuis trois ans, les dispositifs prévus pour encourager le retour des migrants ou fixer les populations candidates à l'émigration ne semblent pas à la hauteur des enjeux. **Le co-développement tel qu'on l'a conçu en France semble poursuivre des objectifs contradictoires :** la migration favorise le développement – notamment à travers les flux financiers que les populations émigrées entretiennent vers leur pays d'origine – et le développement favorise la mobilité. Il est évident qu'à long terme, le développement des pays d'origine et la répartition plus juste des richesses au niveau mondial permettront de mettre un frein à une certaine forme d'immigration de la misère. Cependant, sur le moyen terme, le développement des pays va de pair avec la mobilité des populations. Cette mobilité est un atout, pour les pays d'origine comme pour l'Europe, et la voir comme tel permettrait de sortir d'une approche idéologique et d'œuvrer au bénéfice des pays du Nord et du Sud.

Rappelons que depuis 1975, la part des immigrés dans la population française est restée stable. Comparée à d'autres pays de l'OCDE, la France compte relativement peu d'immigrés et la grande majorité de la population immigrée en France n'est pas d'origine

subsaharienne (moins de 12 % des immigrés). « En 2004, 4,5 millions de personnes immigrées, âgées de 18 ans ou plus, résidaient en France métropolitaine. Elles représentaient 9,6 % de la population totale du même âge. À titre de comparaison, la même année, la proportion d'immigrés était supérieure aux États-Unis : 14,5 % de la population totale âgée de 18 ans ou plus. »[14]. Pour l'auteur de ce rapport, « notre pays doit cependant prendre pleine conscience qu'**une compétition s'établit entre les pays de l'OCDE pour attirer les cerveaux, de façon temporaire ou définitive, notamment dans les domaines les plus porteurs de l'innovation et de la recherche. Qu'elle le veuille ou non, la France est contrainte de s'inscrire dans cette compétition, où les États-Unis ont pris une longueur d'avance. »[15].**

Une autre étude du Centre d'analyse stratégique datée de 2006 mentionne que « face à l'importance des enjeux, la mobilité internationale fait l'objet d'un intérêt croissant chez les décideurs publics et dans les médias. Sur la base de réflexions stratégiques, différents États se sont déjà dotés ou vont renforcer leurs dispositifs destinés à constituer, attirer et conserver un « réservoir » de personnels scientifique et technique. À cet égard, les expériences des États-Unis, du Japon, comme pays d'accueil, de la Corée, et plus récemment celles de la Chine et de l'Inde, comme pays d'origine, sont éclairantes. **La mobilité internationale est devenue un élément important dans le processus d'accumulation du capital humain, processus qui permet d'améliorer le potentiel de recherche et d'innovation et d'assurer ainsi la compétitivité future des économies. »[16].**

---

(14) Y. Chassard, *L'immigration n'est plus ce qu'elle était…,* Centre d'analyse stratégique, 2006.

(15) *Ibid.*

(16) M. Harfi et C. Mathieu, *Mobilité internationale et attractivité des étudiants et des chercheurs,* Centre d'analyse stratégique, 2006.

Répartition des migrants qualifiés* en provenance d'Afrique en 2000

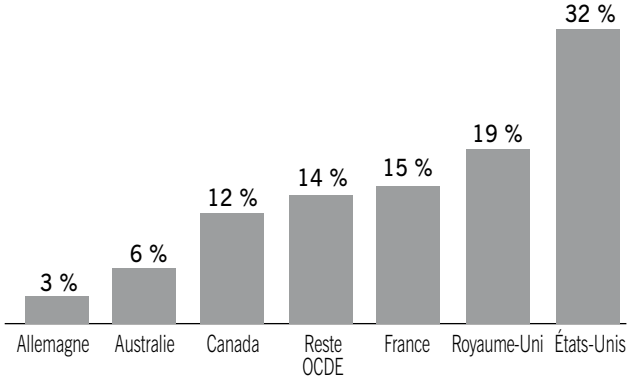

Répartition des migrants qualifiés* en provenance d'Asie en 2000

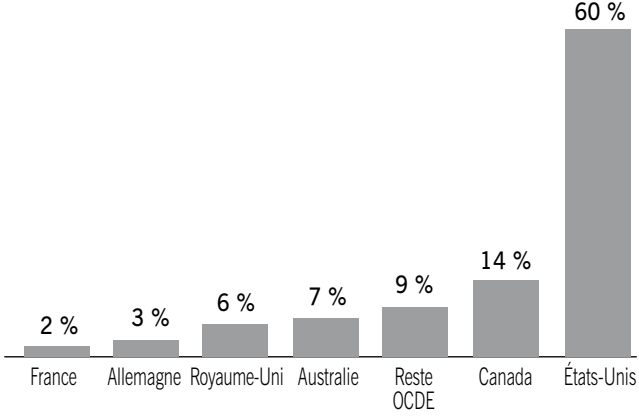

* Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Source : F. Docquier, A. Marfouk, *Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000).* Banque mondiale, 2004.

La France doit se positionner dans cette compétition et proposer une approche nouvelle qui ne soit pas prédatrice. La fuite des cerveaux (le « *brain drain* ») est un véritable drame en Afrique et prive le continent de ses meilleurs talents. Il y a davantage de scientifiques et d'ingénieurs africains aux États-Unis qu'en Afrique. La moitié des promotions des écoles paramédicales béninoises et le tiers des praticiens hospitaliers béninois travaillent en France. Cet exil touche les chercheurs et les techniciens mais aussi les enseignants, les infirmières et les médecins.

Comment faire en sorte que la France puisse à la fois bénéficier de ces compétences et proposer un modèle original de circulation qui permettrait aux élites africaines d'accumuler savoir-faire et expertise en Europe puis de retourner, s'ils le souhaitent, en faire bénéficier leur pays ? À travers la contractualisation des besoins entre les pays et l'aménagement de conditions de retour attractives.

Les pays africains et la France auraient tout intérêt à définir leurs besoins afin de contractualiser les échanges de personnel qualifié avec la France. Dans le domaine médical, par exemple, les pays d'origine pourraient s'engager à garantir un salaire attractif en cas de retour de leurs médecins et la France pourrait aider à la création d'infrastructures médicales de qualité.

3 FAIRE DU CO-DÉVELOPPEMENT UNE MÉTHODE D'ACTION

3.a. **Pourquoi relancer le co-développement aujourd'hui ?**

L'aide publique au développement (APD) est aujourd'hui la cible de nombreuses critiques, tant de la part des altermondialistes que des ultralibéraux. Au sein des opinions publiques africaines, la mobilisation extrêmement rapide au moment de la crise financière de moyens refusés aux pays en développement a été perçue de façon très négative. Par exemple, alors que l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation demande 30 milliards de dollars par an pour éradiquer la malnutrition dans le monde, les États-Unis ont été capables de mobiliser rapidement 180 milliards de dollars pour sauver l'assureur AIG au moment de la crise et le « TARP » (Troubled Asset Relief Program) initialement mis en place par l'État fédéral pour racheter les actifs bancaires dégradés a mobilisé un budget de 700 milliards de dollars. Plus généralement, l'idéologie de « l'assistance » est mal acceptée par les pays bénéficiaires ; les conditions qui y sont parfois associées sont perçues comme des ingérences politiques. Le démantèlement de certains services publics, l'obligation de renoncer à des dépenses sociales, et le déni de la légitimité des États, corollaires fréquents des « programmes d'ajustement structurel » des années 1990, ont paradoxalement rendu l'aide publique impopulaire chez les bénéficiaires et renforcé un sentiment d'humiliation chez les intellectuels, les étudiants et désormais les dirigeants. Ainsi se sont trouvé renforcées et rajeunies des thèses politiques altermondialistes présentant l'aide publique comme un rouage d'une économie internationale de l'échange inégal.

L'aide publique au développement est également la cible de critiques libérales. Dambisa Moyo[17] développe une critique radicale de l'aide au développement. Elle propose de supprimer cette aide, qu'elle qualifie d'inutile et même de nuisible à l'Afrique : selon elle, l'aide encouragerait la corruption et permettrait à des régimes de se maintenir artificiellement. Sur le plan économique, l'aide nuirait à la compétitivité des secteurs productifs et contribuerait au maintien de secteurs publics qu'il conviendrait de réformer en profondeur.

Il faut cependant nuancer ces visions trop négatives de l'aide. Pour Jean-Michel Severino et Olivier Ray, l'aide publique et les politiques de développement ont finalement porté leurs fruits et le « temps de l'Afrique » est enfin arrivé. « Ce qui a rendu possible la puissance de l'Empire romain au début de notre ère, la naissance des industries européennes et américaines aux XVIIIe et XIXe siècles, l'émergence des Tigres asiatiques dans les années 1980 et la récente montée en puissance de la Chine dans l'économie internationale a donc fait longtemps défaut au décollage économique subsaharien : une main d'œuvre jeune et abondante, regroupée autour de pôles urbains. Or c'est bien cela que nous voyons aujourd'hui se constituer sous nos yeux en Afrique, dans le chaos et la souffrance propres aux grandes évolutions de l'Histoire »[18].

Le contexte économique et démographique est nouveau. L'Europe ne peut plus penser ses relations à l'Afrique comme elle le faisait au moment des décolonisations. Le continent africain, réservoir de jeunes talents (la moitié de la population a moins de vingt ans) est entré dans la mondialisation et présente d'exceptionnelles perspectives

(17) D. Moyo, *L'aide fatale : Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique,* JC Lattès, 2009.

(18) J.M. Severino, O. Ray, *op.cit.*

de développement. Une Europe à la démographie vieillissante (seul un cinquième de la population a moins de vingt ans) et dont le marché intérieur s'essouffle, a besoin des atouts de l'Afrique. Le continent européen, dont la croissance a été de – 4 % en 2009 est aujourd'hui face à un continent africain à la croissance forte (3 % en 2009). Le dialogue entre les deux ensembles économiques doit être modifié par cette nouvelle donne. Il est temps de sortir de la relation d'assistanat et de ne plus penser le monde en termes de pays développés ou sous-développés. De récentes études ont démontré que l'Afrique subsaharienne n'est pas condamnée à une faible croissance. Plusieurs économistes ont fait valoir que le calcul du PIB des pays africains ne permet pas de refléter la réalité d'un continent où la part de l'économie informelle est très importante et où les données officielles sont lacunaires. Pour Alwyn Young[19], professeur à la *London School of Economics,* la croissance de l'Afrique subsaharienne au cours des vingt dernières années serait trois fois supérieure aux chiffres retenus par les organisations internationales. Pour les économistes Pinkowskiy et Sala-i-Martin[20], la pauvreté a baissé très rapidement dans l'ensemble de l'Afrique depuis 1995 et les Objectifs du millénaire fixés par les Nations unies pourraient être atteints si le rythme de réduction de la pauvreté constaté depuis dix ans se poursuivait. Cette réduction de la pauvreté serait générale et concernerait l'ensemble des pays africains.

---

(19) A. Young, *The African Growth Miracle,* London School of Economics, Septembre 2009. Dans cette étude, Alwin Young étudie un ensemble de mesures liées à la possession de biens, aux conditions de logement, à la qualité de la santé et de la nourriture des enfants ainsi qu'à l'utilisation du temps des femmes. Cette étude lui permet de démontrer que la croissance de l'Afrique subsaharienne se situe entre 3 et 4 % par an depuis 1990.

(20) M. Pinkowskiy et X. Sala-i-Martin, *African Poverty is Falling… Much Faster than You Think!,* Columbia, Janvier 2010.

Répartition de la population mondiale en 1960

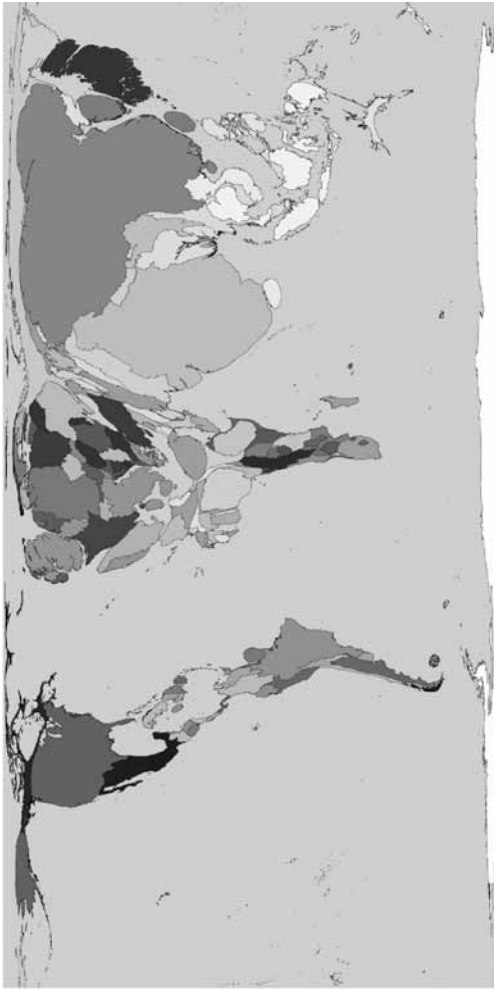

Répartition de la population mondiale en 2050 (prévisions)

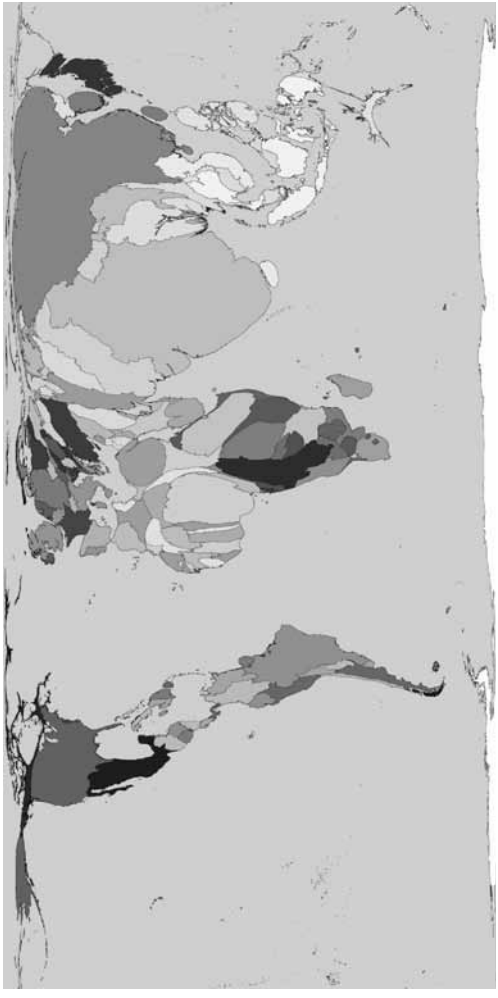

© Copyright SASI Group (University of Sheffield) and Mark Newman (University of Michigan).

L'Afrique est entrée dans la mondialisation et l'Europe doit en tenir compte. « Délestée de nombreux fardeaux qui la freinaient hier, l'Afrique en peuplement entre dans un nouveau cycle, qui peut être celui de son émergence : les bases d'une croissance économique forte sont de retour au sud du Sahara. Sans évacuer les vulnérabilités structurelles et les risques nouveaux, c'est un véritable changement d'époque que vit le sous-continent »[21].

L'Afrique constitue un atout pour la France et l'Europe. La zone Afrique-Moyen-Orient est la seule zone au monde où la balance commerciale française a été excédentaire en 2009. La France reste attractive et compétitive en Afrique et l'Europe détient une part importante du stock de capital en Afrique. Le continent africain représente un marché potentiel d'un milliard d'habitants, et les prévisions tablent sur deux milliards d'habitants en 2050. L'Afrique est le continent où l'on recense le plus grand nombre de francophones (près de 100 millions). Plus l'Afrique se développera, plus l'Europe trouvera dans le continent un partenaire économique sérieux. L'Europe est forte des liens historiques qui l'unissent à l'Afrique et de son rôle majeur dans l'aide au développement (l'Europe continue de verser près de 60 % de l'aide au développement attribuée à travers le monde et plus d'un tiers de ce montant est consacré à l'Afrique). **La complémentarité des économies des deux zones doit être mise au centre de la stratégie de co-développement. La France est particulièrement bien placée pour porter le co-développement auprès des pays les moins avancés avec lesquels elle a des attaches historiques fortes.**

---

(21) J.-M. Severino, O. Ray, *op.cit.*

3.b. **Les conditions de la réussite**

- **Le co-développement doit être contractualisé :** le partenariat doit associer étroitement les intérêts du secteur privé en Afrique, en France et en Europe. Le co-développement doit être envisagé comme une stratégie gagnant-gagnant et pourrait également conduire à une plus forte implication du secteur privé dans la définition des politiques de développement.

- **Le co-développement doit poursuivre des objectifs de développement :** il constitue une modalité de l'aide au développement. Chaque problème économique concernant l'Afrique a une dimension humaine très forte qui doit être prise en compte. L'exploitation des matières premières africaines par des sociétés du Nord ou l'accueil de réfugiés politiques ne sont pas des politiques de co-développement. Inversement, le co-développement ne se substitue pas à l'aide au développement, il s'agit d'une approche complémentaire.

- **Le co-développement doit s'entendre comme une contribution réciproque :** il doit permettre d'utiliser comme levier les flux de biens, de capitaux, de personnes entre Europe et Afrique, souvent négligés par les politiques de développement, à l'exclusion des flux sans contrepartie (aide publique au développement, ONG, etc.). Le co-développement doit envisager ces différents flux « dans les deux sens » et rechercher non seulement les voies et moyens d'accélérer le développement des pays africains mais aussi de valoriser la contribution des pays africains à la croissance de la France et de l'Europe. **En aucun cas, il ne doit se traduire par une politique prédatrice en matière de ressources humaines : il doit créer des conditions décentes de retour pour les élites africaines formées en France.**

B

LE DÉVELOPPEMENT TRÈS RAPIDE DES RELATIONS « SUD-SUD »

Le concept de co-développement semble être une notion exclusivement française. Pourtant, en le considérant comme un partenariat bénéfique entre acteurs privés et États, au profit du développement économique des pays africains et des émergents, on peut affirmer que des pays comme le Brésil, la Chine ou encore l'Inde font *de facto* du co-développement.

Le co-développement « Sud-Sud » se déploie peu à peu sous nos yeux, au détriment des relations Europe-Afrique et des positions a priori favorables dont jouissaient des États comme la France. « Alourdis par leurs bagages historiques, les pays européens semblent pris dans une posture d'indécision stratégique, tiraillés entre la compassion à l'égard de sociétés perçues comme misérables, la cupidité à l'encontre d'un trésor longtemps possédé, et l'indifférence pour ce voisin qu'on ignore car on pense trop bien le connaître »[22]. Alors que l'Afrique se tourne vers de nouveaux partenaires, l'Europe paraît lui tourner le dos.

Depuis deux ans, la crise économique a contribué à bouleverser la donne traditionnelle : elle a changé le regard porté par les pays les plus pauvres sur les pays développés. Aujourd'hui, les pays africains se tournent vers les pays émergents qui semblent avoir trouvé les clés du développement. Ces derniers, à la fois bénéficiaires nets de l'aide au développement et donateurs, eux-mêmes

(22) J.-M. Severino, O. Ray, *op. cit.*

anciens pays colonisés, constituent une nouvelle référence et sont perçus comme des partenaires économiques crédibles.

Dès le début de la décennie 2000, la montée en puissance de l'Asie dans les exportations africaines, au détriment principalement de l'Europe, a amorcé un changement profond des équilibres traditionnels. Sait-on suffisamment que l'Afrique, contrairement à l'Europe et aux États-Unis, dispose d'une balance commerciale excédentaire avec la Chine depuis 2004 ?[23]

Évolution de la destination des exportations africaines 1990-2005
Montée en puissance de l'Asie – Perte d'influence de l'Europe

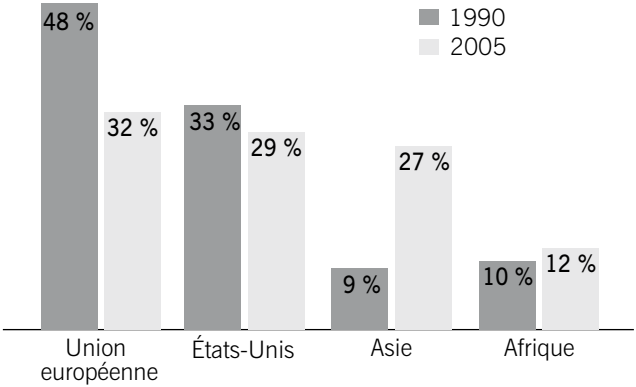

Source : H.G. Broadman, *Africa's silk road, China and India's new economic frontier,* Banque mondiale, 2007.

(23) W. Jian-Ye, *What Drives China's Growing Role in Africa,* Fonds monétaire international, octobre 2007.

1 LA « CHINAFRIQUE » : ENTRE PRÉDATION ET PARTENARIAT

La Chine est souvent perçue comme ayant une attitude extrêmement prédatrice vis-à-vis de l'Afrique. Ce constat peut aujourd'hui être nuancé : la Chine s'est rendu compte qu'un soutien trop affiché à certains chefs d'État pouvait lui causer un tort considérable. C'est ainsi que Pékin, « après avoir été le plus sûr allié de Khartoum ou de Harare, tente aujourd'hui de freiner l'élan guerrier du Soudan au Darfour et n'aide plus Robert Mugabe, le dictateur zimbabwéen, qu'au compte-gouttes »[24]. On est certes encore très loin d'une prise en compte de la question des droits de l'Homme, mais l'approche chinoise est fondamentalement différente de l'approche des Européens, notamment des anciens pays colonisateurs.

La Chine achète, vend et construit, mais toujours en soulignant sa volonté de respecter la souveraineté politique des États partenaires. En témoigne la « Déclaration conjointe du sommet de Pékin » publiée à l'issue du sommet Chine-Afrique de novembre 2006 (auquel ont participé une cinquantaine de pays africains, soit autant que pour les traditionnels sommets entre la France et l'Afrique) : « Nous proclamons solennellement l'établissement entre la Chine et l'Afrique d'un partenariat stratégique de type nouveau, caractérisé par l'égalité et la confiance réciproque sur le plan politique, la coopération gagnant-gagnant sur le plan économique ainsi que les échanges bénéfiques sur le plan culturel »[25].

---

(24) M. Beuret, S. Michel, P. Woods, *La Chinafrique : Pékin à la conquête du continent noir,* Grasset & Fasquelle, 2008.

(25) Déclaration disponible en français sur le site internet de l'ambassade de Chine au Sénégal (http://sn.chineseembassy.org).

Au-delà d'un aspect démagogique, la Chine est en train de changer la donne sur le continent africain. Comment la France et l'Europe doivent-elles réagir à cette realpolitik chinoise ? Ce contexte, comme l'essoufflement de l'aide traditionnelle au développement, peuvent-ils donner lieu à la construction d'une nouvelle relation ?

Les échanges entre le continent africain et la Chine ont été multipliés par dix depuis 2001 et représentaient 100 milliards de dollars en 2008[26]. En Europe, et particulièrement en France, cette montée en puissance de la Chine sur le continent africain inquiète. La part de la Chine dans les exportations africaines est en croissance : à l'origine de 10 % environ des importations du continent en 2005, la Chine a dépassé l'Allemagne pour devenir le premier fournisseur de l'Afrique sub-saharienne[27].

Selon Louis Michel, ancien Commissaire européen chargé du développement, « la Chine a eu un impact considérable sur la croissance économique de l'Afrique qui se situe dans les 6 % en moyenne depuis quelques années. "L'effet Chine" compte pour deux points de ce pourcentage »[28]. Les entreprises chinoises ne se cantonnent plus aux ressources naturelles et se développent de plus en plus dans les domaines des télécommunications et du textile.

Il ne faut cependant pas surévaluer la place de la Chine en Afrique. En effet, elle demeure marginale en stock de capital sur le continent puisqu'elle représente moins de 1 % des investissements direct

---

(26) OCDE, *African Economic Outlook,* 2009.

(27) J.-R. Chaponnière, *Les échanges entre la Chine et l'Afrique, Situation actuelle, perspectives et sources pour l'analyse,* Insee, 2006.

(28) L. Michel, conférence « UE-Chine-Afrique » organisée par la Commission européenne le 28 juin 2007.

étrangers en Afrique et 8,5 % des échanges de l'Afrique avec le reste du monde. La France garde une place privilégiée en stock de capital investi en Afrique.

Investissements directs en Afrique
La Chine face à quelques pays de l'OCDE

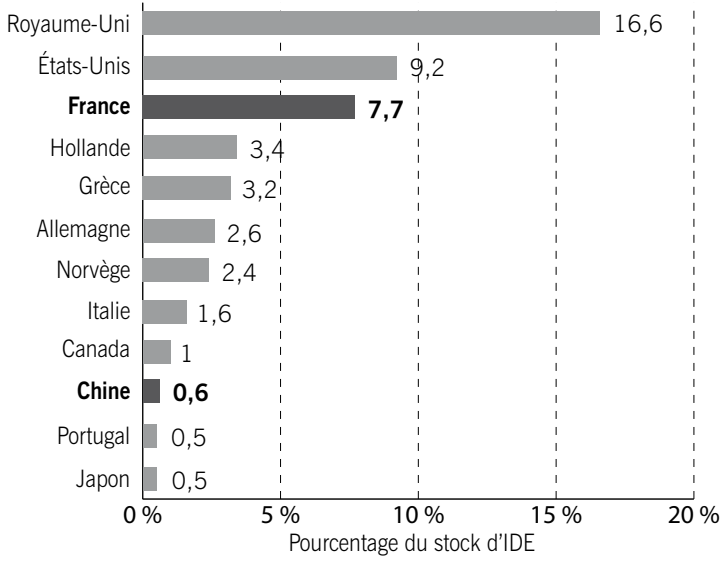

Source : OCDE, *China, Encouraging responsible business conduct,* 2008.

Les Chinois sont bien perçus en Afrique : en 2009, selon une étude de *PEW Global attitudes project*[29], 85 % des Nigérians et

(29) Voir le site internet du think-tank américain *Pew research center :* http://pewglobal.org.

73 % des Kényans affirmaient avoir une opinion favorable de la Chine, respectivement seulement 61 % et 62 % pour l'Europe (et 79 % et 90 % pour les États Unis). L'approche « business » et gagnant-gagnant convainc les Africains qui sont en quête de partenaires crédibles pour se développer.

« L'investissement de Pékin dans le continent s'inscrit dans une stratégie de longue durée. Preuve en sont les nouveaux « instituts Confucius », ces centres culturels chinois qui ont fleuri au Kenya, au Zimbabwe, au Rwanda et à l'île Maurice au cours de la décennie 2000. Les étudiants africains peuvent y apprendre le chinois gratuitement. Les meilleurs d'entre eux sont éligibles pour aller étudier dans les universités de Pékin, de Shanghai ou du Guangxi. **En quelques années, la Chine est ainsi devenue l'une des premières destinations pour les étudiants africains.** En 2007, le pays enregistrait 21 000 entrées d'étudiants africains bénéficiant d'une bourse du gouvernement (…) le nombre d'Africains en Chine a été multiplié par six en dix ans. »[30].

Contrairement aux idées reçues, la Chine investit aussi largement dans l'aide au développement à l'Afrique et conduit une politique de soutien volontariste : en 2007 la valeur de son aide (subventions et prêts) aux pays africains approchait près de 3 milliards de dollars US (voire, selon les estimations chinoises, 16 milliards). **L'Afrique perçoit un quart de l'aide octroyée par la Chine et a fait l'objet de fortes augmentations ces dernières années[31].**

---

(30) J.-M. Severino, O. Ray, *op.cit.*

(31) Centre de recherche pour le développement international, *L'aide au développement international : le cas du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud,* décembre 2007.

2 LA DISCRÈTE STRATÉGIE AFRICAINE DE L'INDE

Plus discrets que leurs concurrents chinois, les investisseurs indiens sont depuis longtemps présents en Afrique, et ne se cantonnent pas à leurs prés carrés traditionnels du Sud et de l'Est du continent. Leur stratégie est souvent considérée comme plus durable et moins prédatrice que celle de la Chine. La prise de conscience du potentiel africain et de son intérêt stratégique pour l'Inde a été clairement affichée en avril 2008 à l'occasion du premier sommet Inde-Afrique qui a réuni quatorze chefs d'État ou de gouvernement du continent à New Delhi.

Les échanges commerciaux entre l'Inde et l'Afrique sont passés de 967 millions de dollars en 1991 à 36 milliards de dollars en 2008, une hausse notamment liée aux importations pétrolières en provenance du Nigéria et du Soudan[32].

Soutenus par une diplomatie active, les investisseurs indiens, pour la plupart privés, sont désormais présents dans les matières premières, l'industrie automobile, les finances ou encore l'agroalimentaire. À la différence de la Chine, **l'Inde mise sur le dynamisme de son secteur privé.** Le géant indien Tata, symbole de cette stratégie, a récemment investi un milliard de dollars en Afrique. Le fabricant indien de génériques, Dr Reddy's, s'est implanté sur le continent africain où il joue un rôle notable dans l'amélioration des conditions de santé. La société de télécom Bharti Airtel Limited a racheté en mars 2010 le réseau de services mobiles de Zain's qui couvre 15 pays africains et représente 42 millions de consommateurs.

---

(32) Ces deux pays, où le groupe public Ongc Videsh détient des permis d'exploitation, fournissent environ 16 % des importations pétrolières indiennes.

L'aide au développement que l'Inde procure à l'Afrique est consacrée en grande partie à la formation au sein des secteurs publics (hôpitaux, chemins de fer, universités). Une forme de concurrence s'est mise en place en Afrique entre l'Inde et la Chine sur les domaines diplomatiques (l'Inde souhaite par exemple mobiliser les pays africains pour obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU), l'accès aux réserves de pétrole et les marchés de biens.

L'Inde, qui pèse en PIB l'équivalent du continent, fournit des modèles de développement qui ont valeur de normes nouvelles pour les Africains : révolution verte réussie, régulation forte de l'investissement étranger et du secteur financier, succès d'une économie tertiaire, exportatrice de services et de biens culturels …

3 LE BRÉSIL : HISTOIRE PARTAGÉE, AVENIR COMMUN ?

Depuis son accession au pouvoir, le président Lula da Silva détient le record du nombre de tournées africaines : 20 pays africains visités depuis 2003. 18 ambassades brésiliennes ont été ouvertes en deux ans sur le continent et **la solidarité Sud-Sud est présentée comme un axe majeur de la diplomatie du Président Lula.** Le Brésil a mené de véritables efforts de coopération directement bénéfiques aux populations africaines, en témoigne par exemple l'initiative Unitaid dont le Brésil est l'un des cinq pays fondateurs[33].

(33) Initiative mise en place en 2006 par le Brésil, la France, le Chili, la Grande-Bretagne et la Norvège en juin 2006 afin de lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose en obtenant une baisse des prix de produits diagnostiques et de médicaments de qualité et en accélérant le rythme de leur mise à disposition.

Au-delà des ambitions diplomatiques, l'intérêt du Brésil pour l'Afrique s'inscrit, tout comme celui de la Chine et de l'Inde, dans une logique économique[34] et les plus grandes multinationales brésiliennes (Petrobras, Weg, CVRD…) sont présentes depuis longtemps en Afrique. **Le volume des échanges entre le Brésil et l'Afrique s'est élevé à 7 milliards de dollars US en 2008 (contre 5 milliards en 2002).**

Les investissements brésiliens en Afrique sont le fait d'entreprises soutenues par Brasilia qui fait du commerce avec le continent africain une part intégrante de sa diplomatie, par exemple dans le secteur des biocarburants. La société Petrobras, spécialiste dans ce domaine, œuvre à la stratégie du Président Lula qui a appelé l'Afrique à « rejoindre la révolution des biocarburants » lors de son voyage au Burkina Faso en octobre 2007. En allégeant la facture pétrolière des pays africains et en permettant aux pays qui ne disposent pas de ressources en hydrocarbures (comme le Togo) d'avoir accès à des sources d'énergie nouvelles, les biocarburants ont séduit de nombreux pays africains.

Le domaine des biocarburants a suscité des controverses au Nord. Il n'est pas le seul. La stratégie brésilienne dans le secteur de la santé, visant à faire baisser les prix des médicaments, s'est heurtée à plusieurs reprises aux intérêts des laboratoires pharmaceutiques occidentaux. Brasilia a menacé d'autoriser la fabrication d'une molécule générique, comme le permettent les textes de l'Organisation mondiale du commerce en cas de situation sanitaire alarmante. En mai 2007, le Président Lula n'a pas hésité, faute d'accord avec le

(34) F. Lafargue, « Le Brésil, une puissance africaine ? », in *Afrique Contemporaine,* avril 2008.

laboratoire Merck, à ne plus respecter le brevet du médicament contre le VIH, l'antirétroviral Efavirenz. Cette sollicitude pour le continent africain permet à Brasilia de se poser en acteur politique international responsable, mais elle a aussi le mérite de jeter les bases d'une relation bilatérale plus équitable.

C

PROPOSITIONS POUR RÉINVENTER LE CO-DÉVELOPPEMENT : CONSTRUIRE DES PARTENARIATS « GAGNANT-GAGNANT »

Le co-développement rompt avec la logique d'assistanat entre les économies du Nord et celles du Sud. Les entreprises jouent le premier rôle dans ce partenariat économique « gagnant-gagnant ». Le co-développement induit des transferts de technologies, de compétences et d'expertises. Il suppose l'association, la rencontre des intérêts de plusieurs acteurs : ceux du Nord, ceux du Sud, les États, les entreprises, les collectivités locales, les ONG, les individus, etc. Action contractualisée et conjointe, elle se doit d'être mutuellement profitable pour les partenaires engagés.

Le contexte économique n'est plus le même que dans les années 1980 et 1990. D'une part, la crise économique qui touche l'Europe va contraindre les économies des pays du Nord à de strictes restrictions budgétaires ; d'autre part, même si elle atteint des niveaux record en 2010 selon l'OCDE (35 % d'augmentation depuis 2004)[35], l'aide aux pays en développement ne suffit plus à financer l'ensemble des besoins des pays du Sud qui manquent de capitaux pour libérer

(35) Selon l'OCDE, le volume escompté de l'aide au développement (APD) en 2010 devrait s'établir à 108 milliards USD (en dollars de 2004), montant cependant inférieur à l'aide promise pour atteindre les « Objectifs du millénaire » (ODM) adoptés par les Nations unies en 2000 et fixant huit objectifs à atteindre d'ici 2015 – concernant notamment la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation primaire pour tous, l'égalité des sexes, la mortalité infantile et maternelle, les grandes pandémies et l'environnement.

leur potentiel économique. Il faut combiner les ressources publiques et privées.

Les pays du continent africain connaissent, dans l'ensemble et en dépit de la crise économique actuelle, une forte croissance. Pour la première fois, le PIB du continent africain a dépassé les 1 000 milliards de dollars en 2007. Le défi africain n'est donc pas celui du démarrage de la croissance mais plutôt celui de la libération du potentiel du continent. Les carences en investissement, notamment dans le domaine des infrastructures, sont le premier obstacle qui s'oppose au décollage des économies africaines.

Quelques initiatives, caractéristiques d'un esprit de co-développement, peuvent être utilisées pour donner des exemples méthodologiques.

1 FAVORISER LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

1.a. Garantir les investissements privés

L'heure est aujourd'hui au secteur privé en Afrique. Le continent manque de ressources financières et doit pouvoir mobiliser davantage de capital afin de libérer tout son potentiel de croissance. La contractualisation permet d'envisager les risques, principalement liés à l'instabilité politique ou judiciaire de certains pays africains, qui détournent de l'Afrique des investisseurs susceptibles de financer le développement du continent.

Il y a de nombreuses situations nationales dans lesquelles il n'est pas rationnel pour des promoteurs privés de financer des

infrastructures énergétiques ou des projets agricoles à fort coefficient de capital parce qu'ils supposent des immobilisations longues. Quand ces projets sont viables et la demande solvable (par exemple pour la production et le transport d'énergie électrique, les produits pétroliers raffinés, les produits de la forêt, etc.), le marché ne sait les financer (avec ses notations, ses titres obligataires et sa titrisation) que dans les quelques pays qui disposent de bourses sophistiquées et d'une liquidité suffisamment profonde. Pour tous les autres, **une garantie multilatérale des emprunts est une solution pertinente.** Elle est déjà mise en œuvre, pour des projets de taille moyenne par l'Agence française de développement (AFD) et par d'autres bailleurs de fonds européens.

Proposition n° 1 : Transformer graduellement l'aide publique aux secteurs productifs en garanties pour les investissements réalisés par des acteurs privés.

L'aide publique peut être mobilisée afin de garantir les investissements viables les plus risqués et les plus intensifs en capital effectués par les acteurs privés[36]. Elle deviendrait alors un levier pour l'investissement qui pourrait être orienté vers des secteurs stratégiques, permettant de multiplier les financements en fonction inverse de la sinistralité des prêts. Nous savons aujourd'hui que les taux de sinistralité sont faibles. On pourra ainsi mobiliser 100 d'épargne privée avec 10 de fonds publics.

(36) Il s'agit en quelque sorte du mécanisme de garantie qu'Oséo utilise pour venir en appui aux PME-PMI en France.

1.b. **Valoriser l'expérience française en matière de management public**

Le manque d'infrastructures en Afrique est un des principaux freins au développement du continent. On estime que l'absence d'infrastructures de qualité, tant dans le domaine de l'énergie que du transport ou encore de l'eau, est responsable d'une baisse de 40 % de la productivité des entreprises[37].

Selon une étude de la Banque mondiale datée de septembre 2008[38], il faudrait investir près de 40 milliards de dollars US par an dans les infrastructures africaines, soit environ 4 % du PIB du continent. Un objectif désormais à la portée d'un potentiel d'épargne proche de 20 % du PIB. Le déficit le plus grand en matière d'infrastructures est enregistré dans le secteur de l'énergie (seul un quart des Africains a accès à l'électricité).

La participation du secteur privé au développement des infrastructures africaines devrait être systématiquement encouragée, à travers l'expertise des pays du Nord, et notamment de la France, dans les partenariats public-privé (PPP). Les pays africains font souvent face à de faibles capacités institutionnelles et n'ont pas l'expérience suffisante dans la gestion complexe des PPP. L'expérience française en termes de management public et l'expertise des grandes entreprises françaises pourrait être mise à profit pour développer des secteurs indispensables au développement de l'Afrique tels que les

---

(37) A Escribano, J. L. Guasch, J. Pena, *Impact of Infrastructure Constraints on Firm Productivity in Africa,* Working Paper, Banque mondiale, 2008.

(38) V. Foster, *Africa infrastructure country diagnostic, Overhauling the Engine of Growth: Infrastructure in Africa,* Banque mondiale, 2008.

transports, l'énergie, l'assainissement, l'eau, la santé, l'éducation ou encore le logement.

La Banque africaine de développement participe à hauteur de 25 millions de dollars dans le fonds d'investissement RAIF (Rising Africa Infrastructure Fund). Ce fonds d'un montant de 500 millions de dollars est géré par Natixis Environnement & Infrastructures et est consacré au financement des infrastructures en PPP en Afrique francophone. Ce fonds couvre les projets d'infrastructures de type concession, mais aussi les projets en faveur des infrastructures sociales.

La France possède une expertise de longue date, une offre pertinente pour le développement et des managers extrêmement qualifiés dans le domaine du management public. Il s'agit ici d'un exemple d'échange gagnant-gagnant, permettant à la fois de libérer le potentiel de croissance de l'Afrique et de trouver des débouchés pour les entreprises françaises. Les PPP, qui constituent la forme la plus efficace d'investissement, devraient être un élément central de l'offre française coordonnée par le secrétariat d'État au commerce extérieur et le secrétariat d'État à la Coopération.

Proposition n° 2 : Créer un label co-développement.

Le label envisagé serait destiné aux entreprises agissant en faveur des pays africains. Les entreprises privées, africaines ou françaises, qui seraient candidates à recevoir des garanties publiques à l'investissement, devraient faire la preuve de leurs engagements de responsabilité sociale et environnementale et démontrer leurs contributions à la valeur ajoutée locale et à la formation des compétences. De nombreuses entreprises françaises, membres du CIAN

(Conseil français des investisseurs en Afrique), ont d'ores et déjà traduit en actes de tels engagements, notamment dans les domaines de la santé publique et de l'éducation. Elles sont aujourd'hui très en avance dans la conformité aux valeurs du co-développement.

À noter, il existe déjà un label « Paris co-développement Sud », mais c'est une initiative de la mairie de Paris lancée en 2006 et réservée aux associations dont les adhérents sont des migrants.

1.c. **Mobiliser le *Private Equity* au service du co-développement**

Le continent africain manque d'un véritable tissu d'entreprises de taille moyenne : il existe une multitude de micro-entreprises informelles et quelques très grandes sociétés. Le renforcement de ce tissu local est pourtant essentiel au développement du continent. Ces entreprises jouent un rôle majeur dans la croissance, l'emploi salarié et l'accumulation de capital financier et humain au niveau local. Les entrepreneurs africains accèdent difficilement aux financements : lorsque le microcrédit devient insuffisant pour les petites entreprises, l'accès extrêmement ardu au capital et l'absence d'accompagnement véritable dans la gestion et la stratégie empêche des personnes à fort potentiel de développer leur activité.

Si l'on devait désigner un seul goulot d'étranglement à la croissance africaine ce serait la carence des fonds propres. Et la rareté des actionnaires professionnels. **L'Afrique ne manque pas d'épargne, elle manque de capital,** c'est-à-dire d'épargne longue mise à la disposition des entreprises. L'épargne est aujourd'hui multiforme : épargne locale, à hauteur de près de 20 % du PIB, épargne de la diaspora, épargne de l'extérieur sous forme de dons et de prêts. Il

n'y a donc pas de problème majeur d'équilibre épargne – investissement. Mais tant que la transformation bancaire et le marché financier seront embryonnaires la conversion en capital productif ne se fera pas. Cette conversion porte un nom : le « capital-investissement » encore dénommé « *private equity* ». L'ensemble des acteurs du secteur en Afrique sont réunis au sein de *l'African Venture Capital Association.*

Proposition n° 3 : Mettre le *Private Equity* au service du co-développement.

En encourageant les réformes institutionnelles très classiques – essentiellement fiscales et bancaires – qui permettent son décollage, comme viennent de le faire le Brésil, l'Inde ou la Chine.

La France, acteur majeur en capital-investissement en Europe derrière le Royaume-Uni, est idéalement placée pour aider l'Afrique à gagner dix ans dans cette inexorable révolution des fonds propres. Elle peut le faire en liaison étroite avec les pays africains les plus avancés : l'Afrique du Sud, le Maroc, la Tunisie, le Nigéria… Elle peut mobiliser aussi bien ses réseaux bancaires, ses compagnies d'assurances, son Barreau… que l'Association française des investisseurs en capital.

Proposition n° 4 : Créer un Fonds d'investissement pour le co-développement.

Ce fonds, abondé par les produits d'épargne des migrants serait destiné à faciliter les investissements dans leur pays d'origine en garantissant les prêts aux entreprises.

Quelques exemples…

Le FISEA

Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique, d'un montant de 250 millions d'euros et initié en avril 2009 par la France, a pour objectif d'apporter des ressources financières de long terme aux PME africaines. L'objectif est de favoriser leur croissance « en leur offrant un accès à des capitaux propres et un appui en termes de capacités », selon le descriptif qu'en fait le site de l'AFD. Il associe donc le soutien aux compétences de gestion et l'apport de fonds propres ou de capitaux permanents.

Le FISEA, détenu par l'Agence française de développement et géré par Proparco (filiale de l'AFD chargée de promouvoir les investissements privés), devrait investir 50 millions d'euros par an. Il pourrait se comporter en « fonds de fonds » démultipliant ainsi ses concours, en appui à des entreprises françaises prêtes à capitaliser des entreprises africaines qui sont leurs fournisseurs ou leurs clients.

« Investisseur et partenaire pour le développement » (« I&P »)

La société privée de financement I&P a été créée en 2002 par Patrice Hoppenot, fondateur de BC Partners, afin notamment de financer des entreprises de taille moyenne en Afrique. Sa démarche est celle du capital développement : investir aux côtés d'entrepreneurs du secteur privé des pays en développement, dans une relation de partenariat à long terme. Elle comporte un important volet d'aide privée par un soutien bénévole à la gestion.

Les interventions d'I&P se font sous forme de participation au capital et éventuellement de prêts avec un suivi de long terme et un accompagnement des entreprises dans lesquelles le capital est investi. I&P, qui réalise aujourd'hui ses premières sorties en capital, a pu prouver la méthode et la rentabilité raisonnable de son concept en Afrique de l'Ouest. Elle est le prototype de la valeur ajoutée par des professionnels du capital-investissement en milieu africain, pour créer de la richesse et des emplois.

2 VALORISER L'ÉPARGNE DES MIGRANTS

L'apport de capitaux par les diasporas a joué un rôle clé dans le développement de certains pays comme la Chine, l'Ukraine, la Pologne ou encore la Turquie. En 2007, la Banque mondiale estimait les transferts financiers de la diaspora vers les pays en développement à 240 milliards de dollars. Ces estimations sont sans doute bien en-deçà de la réalité compte tenu du volume très important des transferts réalisés informellement.

En France, on estime que les flux financiers engendrés par les transferts des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine représentent un montant annuel de 8 milliards d'euros. Par exemple, 60 % des migrants provenant d'Afrique sub-saharienne envoient de l'argent dans leur pays d'origine[39]. Cependant, à peine un quart des immigrés d'origine subsaharienne est bancarisé et de

(39) C. Milhaud, *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne,* rapport au ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, la Documentation française, septembre 2006.

nombreux mouvements de fonds prennent, aujourd'hui encore, la forme de transferts informels. Selon une étude de la Banque mondiale[40], la présence de sociétés de transferts de fonds en Afrique depuis la fin des années 1990 a permis de résorber une grande partie des flux informels. Ce segment du marché est dominé par deux majors, *Western Union* et *MoneyGram,* qui pratiquent des tarifs souvent considérés comme élevés (de 5 à 20 % de commissions perçues). Ils seront bientôt relayés par les transferts réalisés par les réseaux de téléphone mobile. Ceux-ci vont accélérer la monétarisation, malgré la carence de réseaux bancaires.

Ces fonds, aux trois quarts destinés à satisfaire des besoins de première nécessité (consommation courante, éducation, santé) dans les pays pauvres, peuvent représenter 10 et jusqu'à 25 % du PIB des pays concernés. Ces transferts financiers constituent en quelque sorte le contrepoids à la fuite des cerveaux et ont pris une place significative dans la réflexion sur le développement. De plus, les opportunités pour le continent africain sont immenses. Moins de 20 % des ménages subsahariens ont recours aux services bancaires, le potentiel d'un marché rentable de l'épargne est élevé.

Malgré les masses financières en jeu, la France « n'a pas développé une politique visible d'encouragement à la constitution d'une épargne par ses migrants. Elle n'a pas non plus cherché à développer ce potentiel de transfert »[41]. Les instruments créés en France pour les migrants, le compte épargne co-développement et le livret épargne co-développement ont eu un impact faible.

---

(40) Banque mondiale, *Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement,* octobre 2007.

(41) M. Bourven, *Comment mobiliser l'épargne des migrants en faveur du co-développement,* Conseil économique et social, 2008.

Quelques exemples…

Ce qui se fait en Espagne

Une étude de 2008[42] montre que l'Espagne a réussi à valoriser l'épargne des migrants par une politique adaptée, selon Monique Bourven. « Les banques espagnoles ont pris de l'avance sur le segment de marché que représentent les migrants en les ciblant comme un type de clientèle spécifique ayant des besoins et des comportements particuliers, perçue comme un relais de croissance utile dans un contexte de marché bancaire saturé. Les efforts déployés par des banques comme BBVA, Santander, les Caisses d'épargne espagnoles ou encore la Caixa ont donné des résultats très satisfaisants : le nombre des clients faisant partie de la population des migrants de cette dernière a augmenté de 30 % entre 2004 et 2005. Les banques espagnoles ont analysé l'évolution des besoins des migrants durant le "cycle de vie migratoire". Elles ont noté qu'au départ, cette population a surtout besoin de conseils pour trouver un emploi, d'aides juridiques pour effectuer correctement certaines démarches et remplir les formalités requises, puis pour rester en communication avec leur pays d'origine. L'originalité de cette approche est donc de proposer un ensemble de services bancaires et non bancaires. Les transferts aux familles sont d'abord modiques mais deviennent plus importants dans un deuxième temps, lorsque la situation professionnelle du migrant se stabilise.

(42) M. Bourven. *op. cit.*

En ce qui concerne l'épargne, ces banques ont proposé à la clientèle des migrants des produits *ad hoc* et même des agences dédiées avec des horaires d'ouverture adaptés, des conseillers eux-mêmes issus de l'immigration communiquant plus facilement avec la clientèle ».

Dans cette même étude, Monique Bourven souligne qu'« une vraie stratégie de *migrant banking* a été développée, offrant des packages aux migrants incluant des transferts à coûts très bas voire nuls si les fonds sont virés à un compte de cette banque dans le pays d'origine ». Les banques sont également impliquées dans les bourses de travail et de logement pour aider leurs clients à stabiliser leur situation dans le pays d'accueil[43].

Démultiplier l'épargne : l'exemple du « Un pour Trois »

La communauté des migrants mexicains de l'État de Zacatecas résidant aux États-Unis « a contribué très efficacement au développement local grâce à la mise en œuvre d'un programme visant à démultiplier par trois l'effort fourni. Pour chaque dollar envoyé par les associations de migrants dans leur pays, le gouvernement fédéral mexicain en ajoute un, de même que l'État de Zacatecas »[44].

Notons que dans le cas de la France, en dehors de l'État, on peut mobiliser les moyens de la coopération décentralisée : celle des villes, des régions et des départements, toutes collectivités territoriales proches des associations de migrants. C'est ainsi que la Région

(43) M. Bourven, *op. cit.*
(44) M. Bourven, *op. cit.*

Picardie s'appuyant sur des entreprises picardes et des partenaires béninois, a lancé un programme d'« incubateur de petites entreprises » au bénéfice de deux départements du centre du Bénin (Zou et Collines) à travers une société de conseil, SENS (solidarité entreprises Nord Sud) et d'une sorte de fonds de « micro *private equity* ». Son originalité est de rechercher ce que des producteurs béninois peuvent également apporter en savoir-faire à des acteurs picards. Une expérience de véritable échange économique et humain.

Proposition n° 5 : Encourager la bancarisation des migrants et favoriser la constitution d'une épargne chez les migrants.

En développant les « comptes-miroirs ». Aujourd'hui, on ne sait pas financer un logement en Afrique à partir d'un compte d'épargne logement français. Ces comptes-miroirs seraient ouverts par des établissements bancaires partenaires des banques françaises et enregistreraient l'ensemble des opérations réalisées, permettant aux banques du pays d'origine de disposer d'une information financière complète. Le migrant pourrait autoriser certaines personnes dans son pays d'origine à opérer des retraits ou des paiements sur le compte qu'il possède dans le pays d'accueil.

En impliquant les banques afin qu'elles proposent des packages et adaptent leur offre aux populations migrantes, à l'instar de ce qui se fait en Espagne (avec des conseillers issus de l'immigration, des horaires adaptés, etc). La création de « comptes bancaires *low cost* » (frais financiers prélevés à l'acte et non de façon forfaitaire) pourrait être envisagée en s'inspirant des initiatives prises en Afrique du Sud et dans les zones rurales chinoises (60 % de la population chinoise est bancarisée).

En créant la possibilité pour les migrants de souscrire, sous conditions dérogatoires, à des **obligations ou des *Global Depository Receipts* (GDR) émises par les établissements financiers de leurs pays d'origine** sur les marchés français.

La profession bancaire française, saisie par les autorités publiques, est capable de créer rapidement les instruments marketing d'un « *Migrant Banking* ». Elle a prouvé sa souplesse dans ses initiatives dynamiques et rentables de refinancement du micro-crédit en Afrique.

Un autre signe fort du développement du continent est l'ampleur prise par les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui jouent depuis quelques années un rôle d'accélérateur de l'évolution des sociétés africaines. Partant évidemment de très loin, l'Afrique connaît depuis quelques années le plus fort taux de croissance d'équipement en téléphone mobile du monde.

Les pays africains « sautent une génération » en passant directement à la téléphonie mobile et à internet. En 2008, le nombre d'abonnés au téléphone portable était estimé à 400 millions en Afrique, et on prévoit 500 millions d'abonnés pour 2010. La concurrence entre les compagnies nationales et les groupes internationaux pour le contrôle de ce secteur économique témoigne de sa vitalité[45].

Les nouvelles technologies offrent d'immenses possibilités de développement pour l'Afrique. Par exemple, le téléphone portable, de plus en plus utilisé par les agriculteurs, leur permet d'être en lien immédiat avec les marchés.

---

(45) Voir sur ce sujet le dossier de la Documentation française clos en décembre 2008 : « L'Afrique subsaharienne : de la décolonisation à la mondialisation ».

Proposition n° 6 : Utiliser les nouvelles technologies pour favoriser les transferts de fonds.

L'usage des SMS pour passer des ordres de virement doit être envisagé dans un continent où 4 personnes sur 10 possèdent une ligne de téléphone mobile alors même que le taux de bancarisation de la population reste très faible. L'usage de cartes de paiement prépayées doit également être encouragé, qui permettrait au migrant d'autoriser la personne de son choix à effectuer des retraits dans son pays d'origine. Les sociétés françaises de services informatiques sont très avancées en numérisation des systèmes de paiement, notamment Atos Origin. Hors de leur marché domestique, l'Afrique est leur horizon le plus accessible de croissance.

De façon beaucoup plus générale que les systèmes de télépaiement, qui en sont l'une des premières applications de masse, l'économie numérique est la base d'une révolution technologique en Afrique, comme sur tous les continents. La France a les moyens privés – en fédérant l'offre de ses équipementiers, tel Alcatel, de ses opérateurs de telecoms, tels Vivendi et Orange, de ses distributeurs, tel CFAO technologies, de ses SSII, tels Atos ou Capgemini, etc., de proposer aux États africains des moyens d'*e-government,* résolvant, à des coûts très bas, leurs besoins d'efficacité des services publics.

Aider un État africain à s'administrer aujourd'hui ce n'est plus lui envoyer des coopérants issus de l'administration française, c'est lui offrir les solutions numériques au traitement de ses données de masse, c'est lui donner des solutions techniques d'*e-education* ou de télémédecine – exactement adaptées à ses besoins immenses en face de ses ressources rares. L'identification du besoin et des priorités reste sûrement de la compétence des deux administrations – africaine

et française – mais la solution technique et la maîtrise des coûts relève désormais de l'offre privée.

Quelques exemples…

Ce qui se fait déjà en Afrique en matière de télépaiement

« Au Kenya, M-Pesa, plate-forme de m-payment développée par Vodafone en collaboration avec le Financial Deepening Challenge Fund, permet la distribution de prêts accordés par une institution de microfinance à ses clients, le remboursement étant réalisé via le réseau de distribution de Safaricom.

En Afrique du Sud, Wizzit donne accès au système d'e-payment sud-africain permettant de retirer des espèces via la carte de paiement Maestro incluse dans l'offre des banques partenaires. En Zambie, le système Celplay, lancé par l'opérateur Certel, permet aux clients de payer, régler leurs factures mais aussi de transférer des fonds »[46].

3 ENCOURAGER LES TRANSFERTS DE CONNAISSANCES

Les différents rapports de la Banque mondiale et de l'Unesco montrent tous que la dégradation des conditions de formation des étu-

(46) H. Tcheng, J.-M. Huet, I. Viennois, « Ce que l'Afrique nous apprend en matière de télécommunication », *Les Echos,* 4 février 2008.

diants, amorcée dans les années 1980 en Afrique subsaharienne, ne s'est jamais inversée. Les difficultés sont multiples :

- **compte tenu de la démographie dynamique des pays africains, comme dans tous les pays émergents, il y a trop d'élèves et pas assez d'enseignants formés ;**

- **le rayonnement des universités africaines reste limité :** dans son édition 2008, le classement de Shanghai, qui recense les 500 premières universités mondiales, ne mentionne que trois établissements africains, tous sud-africains. Si l'on exclut l'Afrique du Sud, 70 % des publications d'Afrique subsaharienne proviennent de seulement trois pays anglophones : Nigeria, Soudan et Kenya ;

- **il y a peu de débouchés pour les jeunes diplômés : les salaires sont peu attractifs et les infrastructures insuffisantes pour permettre aux ingénieurs, aux médecins ou encore aux enseignants d'exercer dans leur pays. La fuite des cerveaux est un phénomène inquiétant :** 40 % des postes d'enseignants sont vacants au Ghana, 50 % au Nigeria. Au moins 60 % des médecins formés au Ghana dans les années 1980 ont quitté le pays. Les universités médicales d'Afrique francophone, malgré leur manque de financement, servent, dans le désordre et l'impréparation, à former des praticiens pour le système de santé français…

3.a. **L'industrie culturelle et l'économie de l'immatériel**

Selon l'organisation intergouvernementale de la Francophonie : « Les statistiques de l'UNESCO et de la CNUCED révèlent que le

commerce international des biens culturels est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Les échanges internationaux de biens culturels (cinéma, radio et télévision, imprimés, littérature et musique) connaissent depuis plus de 20 ans une croissance constante. Ils sont passés de 95 à 380 milliards de dollars entre 1980 et 1998. Certains estiment même que les industries culturelles contribuent au PNB mondial à une hauteur de 7 % dans le monde et de 3 % dans les pays en voie de développement. (…)

Les chiffres du commerce international montrent un élargissement relatif du nombre de pays producteurs de biens culturels : l'Inde, grâce à sa production audiovisuelle et musicale, la Chine, troisième exportateur mondial de produits culturels et le Brésil dont le marché de la musique est l'un des sept premiers au monde et où la production nationale domine à 90 % le marché local.»[47].

A eux seuls (hors Maghreb ou Congo), les pays francophones qui accédèrent à l'indépendance en 1960, comptent aujourd'hui plus de 150 millions d'habitants, parmi lesquels on estime à plus de 100 millions le nombre d'Africains francophones. C'est un marché potentiel pour l'ensemble des biens culturels français.

Une initiative mise en place en 2003, le Fonds de garantie des industries culturelles, vise à mobiliser des ressources financières de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et du secteur bancaire privé. Cette initiative contribue à soutenir les industries culturelles (à travers notamment l'élargissement de leur capacité de production, de diffusion et de distribution).

---

(47) *Les industries culturelles des pays du Sud : enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle,* rapport établi pour le compte de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, août 2004.

Dans le secteur audiovisuel, le ministère des Affaires étrangères s'appuie sur Canal France international (CFI), filiale du groupe France Télévisions (75 %) et d'Arte France (25 %), qui s'est donné pour mission le transfert d'expertise, notamment à destination des pays d'Afrique. Opérateur de la coopération audiovisuelle publique française chargé de mettre en place, principalement sur financements publics, des actions d'appui aux télévisions des pays en développement, CFI est notamment appelé à fournir régulièrement, à un réseau de 150 télévisions partenaires, des programmes produits en France. Les crédits consacrés à CFI s'élèvent à 16,5 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2009.

Dans le secteur privé, l'offre française est très dynamique, à travers Canal Horizons, mais elle est en concurrence croissante avec des offres de programmes anglophones et lusophones. Il y a en revanche un potentiel considérable si se multiplient les partenariats avec l'audiovisuel public africain et le soutien aux productions africaines, auxquelles manquent encore des moyens de diffusion, de formation et de financement. **L'offre française de co-développement culturel pourrait être l'une des plus puissantes au monde en coordonnant les moyens du secteur privé et ceux de l'audiovisuel public extérieur.** Cette évolution étant d'autant plus pertinente qu'il y a deux relais puissants de diffusion qui devraient y être associés : les opérateurs de télécommunications Vivendi et Orange-France Telecom, dominants dans les pays concernés.

3.b. **Vers un « *swap*[48] » entre juniors et seniors**

L'Afrique manque d'expertise dans de nombreux domaines techniques. Beaucoup d'associations mettent aujourd'hui les

(48) « *Swap* »: échange.

compétences des seniors français au service du développement africain. Par exemple, les « Seniors Experts français » regroupent environ 10 000 adhérents qui apportent leur aide bénévolement dans de multiples domaines (gestion, production, contrôle qualité, formation etc.).

L'expertise de nombreux retraités est ainsi mise à profit et un véritable échange de savoir-faire se fait entre les continents. Ce type d'initiative, actuellement presque exclusivement initié par le monde associatif, doit être encouragé. Les grandes entreprises françaises auraient tout à gagner à mettre au profit du développement de l'Afrique leur savoir-faire et les « seniors » français pourraient faire bénéficier le continent de leur expérience.

La France connaît à l'inverse une véritable pénurie de personnels jeunes (par exemple dans le domaine médical). Entre 1990 et 2000, le nombre de migrants résidant dans les pays de l'OCDE a augmenté de 50 %, tandis que le nombre de migrants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur a augmenté de 64%[49] (soit deux fois et demi plus vite que le nombre de migrants non qualifiés). En 2000, le Canada accueillait près de 60% de migrants qualifiés, la France 16%[50].

La France doit participer à la formation des élites africaines par des politiques attractives pour les étudiants africains candidats à l'émigration. Les besoins de chaque pays doivent être clairement définis

---

(49) M. Domingues Dos Santos, *Attraction des élites et exode des cerveaux : les enjeux économiques d'une concertation entre pays d'origine et pays d'accueil,* Centre d'analyse stratégique, 2006.

(50) F. Docquier, O. Lohest, A. Marfouk, *Brain Drain in Developing Regions (1990-2000),* Institute for the Study of Labor (IZA), juillet 2005.

et débattus. Par exemple, en échange de l'envoi d'une main d'œuvre qualifiée, la France doit s'engager à aménager des conditions de retour attractives : à travers l'envoi d'équipements, la construction d'infrastructures, l'engagement des États à garantir un certain niveau de salaires, etc., pour ceux des migrants qui souhaiteront retourner dans leur pays.

La complémentarité des ressources humaines entre les deux continents est évidente et ce *swap* entre juniors et seniors permettrait un échange de savoirs, de compétences et une meilleure intégration des économies.

Proposition n° 7 : Contractualiser les échanges de personnels qualifiés.

L'Europe est confrontée à un déficit de personnel, par exemple dans le domaine médical. Les professionnels formés en Afrique se trouvent face à un déficit de débouchés (en raison de la faible attractivité salariale et du manque d'infrastructures notamment).

Les pays ont tout intérêt à contractualiser leurs besoins, par exemple en donnant des moyens à l'enseignement médical et paramédical au Sud avec des programmes d'échanges et un aménagement du retour des personnels qualifiés formés en Europe. Cet aménagement se ferait à travers des installations médicales de qualité comme d'une rémunération à la hauteur des compétences.

3.c. **Améliorer l'offre de l'enseignement supérieur**

> **Proposition n° 8 : Créer un partenariat renforcé entre les universités africaines et françaises, de manière à mutualiser les connaissances, les enseignements, les méthodologies et les cultures.**

En favorisant la mobilité internationale des enseignants africains et européens. S'il est un domaine où l'approche contractuelle est nécessaire, c'est bien celui de la coopération inter-universitaire. Faute de cadre contractuel, des universités pauvres voient des pays riches « piller » leurs diplômés, sans espoir de retour, créant des carences dans les pays d'origine. Un échange organisé serait plutôt d'équiper des universités africaines, de prévoir le trajet professionnel de leurs diplômés dans le pays d'accueil et d'organiser les conditions attractives de leur retour à terme dans leur pays d'origine. Cela suppose de planifier les débouchés, dans les deux espaces géographiques, pour les compétences rares : médecins, ingénieurs, informaticiens, etc. Cela suppose également d'y associer les employeurs. Si on veut jouer des complémentarités entre Afrique et France sans piller les compétences, il faut prévoir les emplois de retour en même temps que les emplois d'accueil.

Quelques exemples…

Le programme Tokten

« Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés » : ce programme mis en œuvre dans plusieurs pays (Mali, Sénégal,

Rwanda…) à l'initiative des Nations unies et des gouvernements, permet aux expatriés de retourner chez eux pour une courte période afin d'utiliser leurs compétences pour le développement de leur pays d'origine. Des Maliens expatriés et enseignant dans des structures d'enseignement supérieur en Occident font ainsi bénéficier depuis une dizaine d'années les universités, grandes écoles et instituts maliens de leurs expertises.

Proposition n° 9 : Impliquer les entreprises du Nord dans le développement des établissements de formation en Afrique.

Par des stages au sein de différentes unités de ces entreprises à l'étranger et des échanges de stagiaires entre continents afin d'inculquer une double culture à la fois aux étudiants africains mais aussi européens. Par un partage du financement : l'enseignement supérieur public doit trouver des sources de financement différentes du seul budget des États. La Banque africaine de développement préconise déjà ce partage du financement entre l'État, le secteur privé et les ménages.

Les multinationales présentes en Afrique pourraient être les fers de lance d'une telle coopération pour le développement. Les autorités publiques peuvent s'appuyer, pour les généraliser, sur l'expérience des grandes entreprises françaises de l'énergie, du BTP, des télécoms… Mais en contrepartie l'administration leur doit **d'organiser efficacement la politique consulaire.** Celle-ci ne relève pas que de la police générale. Elle doit devenir une politique d'accompagnement des échanges.

Proposition n° 10 : Créer une Université d'excellence en Afrique.

Plusieurs projets universitaires récents ont impliqué des universités françaises en Afrique, au Maroc par exemple avec l'École de gouvernance et d'économie de Rabat (créée à la rentrée 2009) accompagnée par Sciences Po, ou encore l'Institut Tunis Dauphine (Paris 9 Dauphine) en Tunisie.

Prenant appui sur son réseau de lycées français en Afrique, la France doit prendre l'initiative de la création d'une université internationale d'excellence en Afrique. Cette université aurait pour objectif d'attirer les meilleurs talents africains et européens au sein de programmes délivrant des licences, des masters et des doctorats. Articulée à des activités de recherche, cette *research university* africaine couvrirait les sciences exactes et la médecine, les sciences sociales (y compris le droit), et le management.

Elle serait financée pour partie par des fonds publics, des fonds privés et les droits de scolarité des élèves qui en auraient les moyens. Un système de bourses permettrait de lutter contre les effets d'auto-censure.

3.d. **Des pôles d'excellence pour renforcer la recherche africaine ? Une approche nouvelle**

Alice Dautry, directrice générale de l'Institut Pasteur, croit en la création de pôles d'excellence en Afrique. L'idée est d'accompagner le travail de chercheurs africains, dans leur pays d'origine, en leur fournissant pour une durée de cinq ans une équipe, des locaux, du matériel de pointe et des financements. Un tel dispositif existe déjà

en France et coûte moins de 250 000 euros par an par équipe. En Afrique, il serait possible de mettre à leur disposition, à des coûts encore plus bas, les locaux et l'équipement de l'Institut Pasteur.

Cela permettrait :

- d'utiliser localement les compétences de personnes qui ont souvent été formées à l'étranger mais qui, faute d'infrastructures suffisantes, ne peuvent pas exercer dans leur pays d'origine. Il y a rarement, dans ces régions, des centres de recherche à la hauteur de leurs talents.

- De mener des recherches adaptées aux besoins de leur région. Les compagnies pharmaceutiques ont jusqu'ici concentré leurs efforts sur les maladies affectant les pays les plus riches : plus de 80 % de la recherche médicale porte sur des maladies concernant moins de 20 % de la population mondiale.

Selon Alice Dautry, le coût de fonctionnement de ces centres resterait relativement modeste : il serait possible d'utiliser les infrastructures déjà existantes à Dakar, Abidjan, Douala, Kinshasa ou Antananarivo, et l'Institut Pasteur ne serait pas la seule fondation médicale à pouvoir participer au projet. Il existe en outre des fonds de développement prêts à investir dans des projets solides et porteurs (c'est le cas de la Fondation Gates). Une fois ces pôles de recherche constitués, on peut envisager la création à brève échéance (5 à 10 ans) d'entreprises de biotechnologies adaptées aux nécessités locales.

La France aurait donc intérêt à soutenir la mise en place de ces pôles de recherche par des moyens d'incitation financière et une

politique consulaire adaptée. Mais l'essentiel de l'effort sera celui des fondations et des industriels privés.

À certains égards, on ne peut trouver de meilleur exemple des valeurs et des méthodes du co-développement :

- l'approche élimine le « pillage des compétences » puisqu'elle prévoit le retour, après une formation par la recherche, dans des unités locales d'excellence ;
- elle satisfait les deux parties au contrat : l'État africain qui doit se créer des ressources aux standards scientifiques internationaux et la France qui est en compétition pour attirer les meilleurs doctorants mondiaux ;
- elle porte sur les domaines les plus stratégiques pour le développement de l'Afrique : ses progrès en biologie, en santé publique humaine, ou en médecine vétérinaire ;
- elle donne à une grande institution de recherche française des terrains de recherche clinique complémentaires du système hospitalier français ;
- elle s'associe idéalement aux besoins de formation et d'encadrement des industries françaises de la santé ou des autres applications des sciences de la vie. Ces industries qui ont créé des organes de développement comme la Fondation Mérieux, la Fondation Pierre Fabre, la Fondation Farm, et de coopération, comme Sanofi-Aventis, Danone, l'Oréal, Limagrain.

Proposition n° 11 : Développer des liens entre recherche fondamentale, recherche appliquée et politiques publiques, en dépassant les coopérations bilatérales.

Sur les maladies tropicales, par exemple, une complémentarité triangulaire peut être développée entre l'Europe, qui possède des

connaissances poussées en recherche fondamentale, l'Afrique, où se trouvent les patients potentiels, et les pays du Golfe, qui possèdent des capitaux, et une volonté de créer des pôles de compétences d'excellence en bio-sciences (objectif du Qatar et des Émirats arabes unis).

Au-delà des maladies tropicales, des pathologies comme le diabète invitent à des coopérations étroites qui dépassent le Nord-Sud. Les plus fortes prévalences mondiales sont en Afrique de l'Ouest et dans la Péninsule arabe ; les plus grands centres de recherche sont en Europe et en Amérique du Nord. L'Afrique ne sera pas insérée dans l'effort mondial de recherche sans une politique volontariste. Il ne manque ni les besoins ni les capacités de financement ni les compétences. Il manque aux États l'imagination. Le secteur privé et les fondations doivent se sentir responsables de cette ambition.

CONCLUSION

On ne saurait épuiser le sujet du renouveau de l'aide au développement et celui de la contribution des acteurs non publics, au côté des États, par un catalogue de propositions. L'idée, modeste, de ce Rapport est de suggérer qu'il y a une grande variété de moyens d'accélérer la croissance de l'Afrique :

1. **À condition de ne pas se priver du concours du secteur privé.** Celui-ci n'a pas pour objet social d'assister des États. Mais précisément ceux-ci ne veulent pas d'assistance au développement, ils veulent du développement. Celui-ci peut être rentable tout en générant des économies de coûts pour la collectivité. Mais il doit être coordonné, encadré dans une vision sociétale, cohérent avec des objectifs politiques respectueux des cultures. Et là les États sont indispensables.

2. À condition de sortir des paradigmes de **la supériorité ou de la mauvaise conscience des pays du Nord.** A la sortie de la crise de 2008-2009, la preuve a été administrée que le Nord, et spécialement l'Europe et spécialement la France ont aussi besoin de croissance. Et là l'Afrique apparaît en force d'entraînement : elle a la clé des débouchés, des matières premières, de l'espace, de la jeunesse. Elle aura la richesse. Aujourd'hui elle n'a que la pauvreté. Le passage d'aujourd'hui à demain doit se faire vite. Et là l'Europe a la clé : elle a les technologies, les marchés organisés, les gestionnaires et l'expérience.

3. À condition de respecter une égale dignité entre États, un équilibre des contreparties entre acteurs, **un esprit d'échange par le contrat,** et une planification des conséquences de l'aide ;

4. À condition de prendre en compte la dimension humaine des échanges économiques, en s'interdisant les flux migratoires incontrôlés mais aussi en s'interdisant le pillage des ressources humaines.

Autant de conditions qui pourraient former **une méthode d'aide qui soit une entraide,** un nouveau partenariat pour la croissance entre la France et l'Afrique, utilisant toutes les ressources publiques et privées. Il est ainsi respectueux des hommes.

REMERCIEMENTS

L'institut Montaigne remercie particulièrement les personnes suivantes :

Les membres du groupe de travail

- **Lionel Zinsou,**
  chairman et CEO de PAI Partners, président du groupe de travail, membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne
- **Bruno Cabrillac,**
  directeur des études et des relations internationales et européennes, Banque de France
- **Philippe Colleu,**
  co-président d'ONOMO International
- **Hakim El Karoui,**
  directeur, Banque Rothschild
- **Patrice Hoppenot,**
  fondateur I&P
- **Cheikh Tidiane Mbaye,**
  directeur général, groupe Sonatel
- **Joël-Eric Missainhoun,**
  associé, Cabinet AfricSearch
- **Cyrille Nkontchou,**
  managing director, LiquidAfrica Holdings Limited

- **Luc Rigouzzo,**
  directeur général-CEO, PROPARCO
- **Philippe Séchaud,**
  administrateur de banques africaines
- **Amine Tazi-Riffi,**
  directeur associé senior, McKinsey & Company, Maghreb/Africa Council, co-leader secteur public et social Europe, Moyen-Orient et Afrique
- **Tidjane Thiam,**
  group chief executive, Prudential
- **Alexandre Vilgrain,**
  président-directeur général, SOMDIAA
- **Olivier Zegna Rata,**
  directeur des relations extérieures du Groupe CANAL+, fondateur d'AFRIK.COM

Rapporteures :

- **Anne Kappès-Grangé,**
  journaliste
- **Angèle Malâtre,**
  chargée d'études à l'Institut Montaigne

Nous remercions également **M. Mustapha Bakkoury, M. Zéphirin Diabre, M. Cheikh Modibo Diarra, M. Mehdi Houas, M. Pierre Jacquet, M. Pape Ndiaye, M. Rémy Rioux, M. Alain Viry** pour leur contribution.

Les opinions exprimées dans le présent rapport n'engagent ni les personnes citées, ni les institutions qu'elles représentent.

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

- Vaincre l'échec à l'école primaire (avril 2010)
- Pour un Eurobond. Une stratégie coordonnée pour sortir de la crise
  Frédéric Bonnevay (février 2010)
- Réforme des retraites : vers un big-bang ?
  Jacques Bichot (mai 2009)
- Mesurer la qualité des soins
  Denise Silber (février 2009)
- Ouvrir la politique à la diversité
  Eric Keslassy (janvier 2009)
- Engager le citoyen dans la vie associative (novembre 2008)
- Comment rendre la prison (enfin) utile (septembre 2008)
- Infrastructures de transport : lesquelles bâtir, comment les choisir ?
  (juillet 2008)
- HLM, parc privé
  Deux pistes pour que tous aient un toit
  Gunilla Björner (juin 2008)
- Comment communiquer la réforme (mai 2008)
- Après le Japon, la France…
  Faire du vieillissement un moteur de croissance
  Romain Geiss (décembre 2007)
- Au nom de l'Islam…
  Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe ?
  Antonella Caruso (septembre 2007)
- L'exemple inattendu des Vets
  Comment ressusciter un système public de santé
  Denise Silber (juin 2007)

- Vademecum 2007-2012
  Moderniser la France (mai 2007)
- Après Erasmus, Amicus
  Pour un service civique universel européen (avril 2007)
- Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne ?
  (mars 2007)
- Sortir de l'immobilité sociale à la française
  Anna Stellinger (novembre 2006)
- Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale
  (octobre 2006)
- Comment sauver la presse quotidienne d'information (août 2006)
- Pourquoi nos PME ne grandissent pas
  Anne Dumas (juillet 2006)
- Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité
  (juin 2006)
- TVA, CSG, IR, cotisations…
  Comment financer la protection sociale
  Jacques Bichot (mai 2006)
- Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise (février 2006)
- Ouvrir les grandes écoles à la diversité (janvier 2006)
- Immobilier de l'État : quoi vendre, pourquoi, comment
  (décembre 2005)
- 15 pistes (parmi d'autres…) pour moderniser la sphère publique
  (novembre 2005)
- Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs
  (juillet 2005)
- Hôpital : le modèle invisible
  Denise Silber (juin 2005)
- Un Contrôleur général pour les Finances publiques
  (février 2005)

- Mondialisation et dépossession démocratique :
  le syndrome du gyroscope
  Luc Ferry (décembre 2004)
- Cinq ans après Lisbonne : comment rendre l'Europe compétitive (novembre 2004)
- Ni quotas, ni indifférence : l'entreprise et l'égalité positive
  Laurent Blivet (octobre 2004)
- Pour la Justice (septembre 2004)
- Régulation : ce que Bruxelles doit « vraiment » faire (juin 2004)
- Couverture santé solidaire (mai 2004)
- Engagement individuel et bien public (avril 2004)
- Les oubliés de l'égalité des chances
  (janvier 2004 - Réédition septembre 2005)
- L'hôpital réinventé (janvier 2004)
- Vers un impôt européen ? (octobre 2003)
- Compétitivité et vieillissement (septembre 2003)
- De « la formation tout au long de la vie » à l'employabilité (septembre 2003)
- Mieux gouverner l'entreprise (mars 2003)

Pour les publications antérieures se référer à notre site internet :
www.institutmontaigne.org

Les publications peuvent être obtenues auprès
du secrétariat de l'Institut (Tél. : 01 58 18 39 29)
et sont également téléchargeables sur le site internet :
www.institutmontaigne.org

INSTITUT
MONTAIGNE

GDF Suez
The Boston Consulting Group
Axa
Linedata Services
Carrefour
Areva
Rallye – Casino
Allianz
Air France KLM
Servier Monde
Groupama
Bouygues
BNP Paribas
Ernst & Young
Development Institute International - Dii
BPCE
Bolloré
Ineum Consulting
SNCF Groupe
McKinsey & Company
Lazard Frères
Michel Tudel & Associés
EADS
Cremonini
Pierre & Vacances
LVMH – Moët-Hennessy – Louis Vuitton
Schneider Electric
Barclays Private Equity
Caisse des Dépôts
APC – Affaires Publiques Consultants
Groupe Dassault
Eurazeo
Pfizer
RTE Réseau de Transport d'Electricité
HSBC France
Tecnet Participations

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

INSTITUT
MONTAIGNE

CNP Assurances
SFR
RATP
PricewaterhouseCoopers
Rothschild & Cie
Sodexo
VINCI
Egon Zehnder International
abertis
JeantetAssociés
The Royal Bank of Scotland France
BearingPoint
Veolia Environnement
Janssen-Cilag, groupe Johnson & Johnson
Capgemini
GE Money Bank
Association Passerelle
International SOS
Middlebury
Sanofi-aventis
Voyageurs du Monde
Vivendi
Média-Participations
KPMG S.A.
sia conseil
Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
Tilder
M6
Wendel Investissement
Total
Davis Polk & Wardwell
3i France
august & debouzy avocats
Ondra Partners
Mercer
WordAppeal
Ricol, Lasteyrie et Associés

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

Imprimé en France
Dépôt légal : juin 2010
ISSN : 1771-6756
Achevé d'imprimer en juin 2010

INSTITUT
MONTAIGNE

COMITÉ DIRECTEUR

Claude Bébéar Président
Henri Lachmann Vice-président et trésorier
François Rachline Directeur général

Nicolas Baverez Économiste, avocat
Jacques Bentz Président, Tecnet Participations
Guy Carcassonne Professeur de droit public, Université Paris X-Nanterre
Christian Forestier Administrateur général, CNAM
Michel Godet Professeur, CNAM
Françoise Holder Présidente du Conseil de surveillance, Paul et administrateur, Groupe Holder
Ana Palacio Ancienne ministre espagnole des Affaires étrangères
Jean-Paul Tran Thiet Avocat associé, White & Case
Philippe Wahl Directeur général France, Belgique et Luxembourg, RBS
Lionel Zinsou Président du Comité Exécutif, PAI partners

PRÉSIDENT D'HONNEUR
Bernard de La Rochefoucauld Fondateur, Institut La Boétie

CONSEIL D'ORIENTATION

PRÉSIDENT
Ezra Suleiman Professeur, Princeton University

Henri Berestycki Mathématicien, EHESS et université de Chicago
Loraine Donnedieu de Vabres Avocate, associée gérante, cabinet Jeantet et Associés
Roger-Pol Droit Philosophe, chercheur, CNRS
Jean-Paul Fitoussi Professeur des Universités, Sciences Po, président, OFCE
Marion Guillou Présidente, INRA, présidente du Conseil d'administration, École polytechnique
Pierre Godé Président de sociétés
Sophie Pedder Correspondante à Paris, *The Economist*
Guillaume Pepy Président, SNCF
Hélène Rey Professeur d'économie, London Business School

INSTITUT
MONTAIGNE

JE ME TROUVE PLUS PAR RENCONTRE QUE PAR L'INQUISITION DE MON JUGEMENT

Réinventer le co-développement

Un demi-siècle après les indépendances de 1960, la mondialisation oblige à repenser les relations entre la France et l'Afrique. Il est temps de réinventer le co-développement, concept qui a peu convaincu jusqu'ici. Le sens que l'Institut Montaigne lui donne est celui d'un partenariat entre l'Afrique et la France pour accélérer leurs croissances respectives. Pour se développer ensemble, en profitant de nos complémentarités. C'est donc un concept positif et non, comme dans son acception fréquente, un concept défensif (dépenser de l'argent public pour freiner les flux d'immigration).

Après un éclairage critique sur les politiques actuelles de co-développement et une analyse des stratégies africaines des grands pays émergents, ce *Rapport* formule onze propositions pour réinventer un co-développement gagnant-gagnant autour de trois axes : encourager les investissements privés, valoriser l'épargne des migrants, opérer des transferts de connaissances. Le co-développement est avant tout une méthode, un nouveau partenariat pour la croissance, qui utilise toutes les ressources, privées comme publiques. Il est aussi respectueux des hommes.

Institut Montaigne
38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 58 18 39 29 - Fax +33 (0)1 58 18 39 28
www.institutmontaigne.org - www.desideespourdemain.fr

10 €
ISSN 1771- 6764
Juin 2010